



Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Fondation institution supplétive LPP  
Fondazione istituto collettore LPP



## RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2018

Le rapport annuel et les comptes de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien. En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

# TABLE DES MATIERES

---

## CHIFFRES-CLÉS 10

---

### 1 ENSEMBLE DE LA FONDATION 11

---

1.1	Tâches	11
1.2	Structure organisationnelle	12
1.3	Rapport d'activité des organes	12
1.4	Rapport d'activité domaine opérationnel	13
1.4.1	Changements au sein de la Direction	13
1.4.2	Projets et activités	13
1.5	Placements de capitaux	14
1.6	Résultat et sources des résultats	16
1.7	Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation	18

---

### 2 CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE 22

---

2.1	Chiffres-clés	22
2.2	Membres actifs et rentiers	23
2.2.1	Assurés actifs	23
2.2.2	Bénéficiaires de rentes	23
2.3	Nature de l'application du but	23
2.4	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	23
2.4.1	Nature de la couverture des risques	23
2.4.2	Développement et rémunération des avoirs-épargne	23
2.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	24
2.4.4	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	24
2.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	24
2.4.6	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	24
2.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	24
2.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	24
2.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	25
2.5.3	Explications du résultat net des placements	26
2.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
2.7	Comptes annuels Comptes de libre passage	27

---

---

### 3 LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE 30

---

3.1	Chiffres-clés	31
3.2	Bases et organisation	31
3.2.1	Employeurs affiliés	31
3.3	Membres actifs et rentiers	32
3.3.1	Assurés actifs	32
3.3.2	Bénéficiaires de rentes	32
3.4	Nature de l'application du but	33
3.4.1	Explications des plans de prévoyance	33
3.4.2	Financement, méthodes de financement	33
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	33
3.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	33
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	33
3.5.2	Développement et rémunération des avoirs-épargne (capital de prévoyance assurés actifs)	33
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	34
3.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	34
3.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	35
3.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	37
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	37
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	37
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	37
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	38
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	38
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	38
3.6.3	Explications du résultat net des placements	39
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	39
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	40
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	42

---

### 4 AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHÔMEURS 46

---

4.1	Chiffres-clés	46
4.2	Membres actifs et rentiers	47
4.2.1	Assurés actifs	47
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	47
4.3	Nature de l'application du but	47
4.3.1	Explication des plans de prévoyance	47
4.3.2	Financement, méthodes de financement	48
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	48
4.4	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	48
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	48
4.4.2	Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)	48

4.4.3	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	49
4.4.4	Résultats de la dernière expertise actuarielle	50
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	50
4.4.6	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	50
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	50
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	50
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	51
4.5.3	Explications du résultat net des placements	52
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	52
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs	53

## 5 CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION 56

5.1	Chiffres-clés	56
5.2	Nature de l'application du but	56
5.3	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	56
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	56
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	57

## 6 ANNEXE ENSEMBLE DE LA FONDATION 60

6.1	Bases et organisation	60
6.1.1	Forme juridique et but	60
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	60
6.1.3	Indication des actes et des règlements	61
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	61
6.1.5	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	63
6.1.6	Employeurs affiliés	63
6.2	Membres actifs et rentiers	63
6.2.1	Assurés actifs	63
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	63
6.3	Nature de l'application du but	63
6.3.1	Explication des plans de prévoyance	63
6.3.2	Financement, méthodes de financement	63
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	63
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	63
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	63
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	64
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	64
6.5	Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	64
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	64
6.5.2	Développement et rémunération des avoirs-épargne	64

6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	64
6.5.4	Développement du capital de couverture pour les rentiers	64
6.5.5	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	64
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	64
6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	65
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	65
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	65
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	65
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement	65
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	67
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	67
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	68
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	69
6.6.6	Engagements de capital ouverts	69
6.6.7	Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending	69
6.6.8	Explications du résultat net des placements	69
6.6.9	Explications des frais de gestion de la fortune	70
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	71
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	71
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	71
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	72
6.9.1	Liquidations partielles	72
6.9.2	Mise en gage d'actifs	72
6.9.3	Procédures juridiques en cours	72
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	72
6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	72

---

## 7 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION 74

---

## 8 LEXIQUE ET LISTE DES ABBREVIATIONS 78

---

8.1	Lexique	78
8.2	Liste des abréviations	79

---

## 9 ADRESSES 82

---



## AVANT-PROPOS

«Nous sommes le filet de sécurité de la prévoyance professionnelle – sûrs et compétents»: nous avons adopté cette vision à l'automne 2018. Elle est la boussole de notre organisation à croissance rapide et nous aide, dans un environnement de marché difficile, à ne pas perdre de vue notre principale mission.

Taux d'intérêt négatifs, marchés boursiers volatils, recherche d'opportunités de placement rentables, conditions cadres légales restrictives, blocage des réformes: l'année 2018 a montré combien l'environnement de la prévoyance professionnelle reste difficile et fragile. Les plus grands défis du 2e pilier sont connus depuis longtemps: avec 6,8%, le taux de conversion est d'un point de vue actuariel trop élevé et entraîne de fortes pertes sur les retraites. Dans l'environnement de taux bas actuel, la réalisation du mandat de prévoyance donné est impossible. Il en résulte d'importants transferts, étrangers au système, des actifs vers les bénéficiaires de rentes.

Au cours de l'année sous revue, l'institution supplétive a de nouveau reçu près de 900 millions de francs de fonds de nouveaux clients. Cette augmentation fait face, dans le même temps, à des sorties de fonds accrues: dans le domaine des comptes de libre passage, par exemple, nous avons traité en 2018 des entrées de fonds à hauteur de 3,2 milliards de francs et des sorties pour 2,3 milliards de francs. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous renouvelons le portefeuille global des contrats une fois tous les trois ans. Malgré l'effondrement des marchés boursiers, la fortune de la Fondation avoisinait à la fin de l'année la barre des 16 milliards de francs.

La croissance monétaire soutenue soumet l'institution supplétive à de fortes exigences, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Avec l'augmentation des exigences, le nombre de collaborateurs progresse également, et nous comptons maintenant près de 180 collègues. Sur les sites de Zurich et de Lausanne, nous avons pu emménager dans de nouveaux bureaux centraux à proximité de la gare, ce qui est attractif tant pour les collaborateurs que pour les clients.

Sur le plan stratégique, nous nous concentrons, dans le nouveau cycle quadriennal 2019-2022, sur quatre priorités: les besoins des clients ont changé et exigent des prestations plus efficaces, nous voulons notamment offrir à l'avenir un nouveau site internet fonctionnel et un service téléphonique optimisé. Compte tenu des prévisions du marché des capitaux, la gestion des opportunités/risques est particulièrement difficile, et notre équipe d'experts évalue de manière proactive de nouvelles opportunités de placement et des options d'intervention. Avec son mandat de prévoyance légale, l'institution supplétive est un centre de compétences unique en son genre, et en tant que tel, nous voulons être un partenaire actif du réseau et, en tant qu'employeur attractif, attirer des personnes de talent qualifiées et motivées. Nous nous efforçons ainsi toujours d'améliorer notre image. Une politique de communication cohérente devrait nous aider à mieux faire connaître notre mission à l'extérieur.

Nous tenons à remercier toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs ainsi que nos organes de surveillance et nos partenaires externes pour leur précieuse collaboration et leur engagement.

Jorge Serra  
Président du Conseil de fondation

Marc Gamba  
Directeur



# 1 ENSEMBLE DE LA FONDATION

# CHIFFRES-CLÉS

Ensemble de la Fondation		2018	2017
Nombre de comptes/assurés actifs		1'283'934	1'250'731
Nombre de rentes versées		10'575	9'814
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires		CHF 15'291'126'049	14'791'354'496
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques		CHF 14'198'795'740	13'218'293'266
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>		CHF -480'730'921	442'668'454
Rendement sur les placements de capitaux		-2.6%	3.7%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		107.7%	111.9%
CLP		2018	2017
Nombre de comptes		1'126'756	1'066'726
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires		CHF 11'842'144'625	11'409'456'449
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques		CHF 11'319'019'608	10'532'022'697
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>		CHF -354'308'734	301'512'837
Frais d'administration par compte <sup>2</sup>		CHF 8.56	8.16
Rendement sur les placements de capitaux		-2.5%	3.3%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		104.6%	108.3%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		112.2%	113.7%
LPP		2018	2017
Nombre d'assurés actifs		37'517	37'351
Nombre de rentes versées		6'196	5'498
Nombre entreprises/affiliations		30'744	29'323
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires		CHF 2'670'410'579	2'590'920'346
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques		CHF 2'445'322'132	2'252'492'568
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>		CHF -113'339'330	86'868'099
Frais d'administration par personne assurée <sup>2</sup>		CHF 345.08	348.95
Rendement sur les placements de capitaux		-2.8%	4.8%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		109.2%	115.0%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		121.0%	121.2%
AC		2018	2017
Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		119'661	146'654
Nombre de rentes versées		4'379	4'316
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires		CHF 778'570'845	790'977'701
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques		CHF 434'454'000	433'778'000
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>		CHF -13'082'857	54'287'518
Frais d'administration par rente versée <sup>2</sup>		CHF 457.88	442.58
Rendement sur les placements de capitaux		-3.1%	5.3%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		179.2%	182.3%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		120.0%	120.7%
CR		2018	2017
Nombre d'annonces		15'329	14'438
Frais d'administration par annonce <sup>2</sup>		CHF 69.40	68.75

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur.

<sup>2</sup> afin de faciliter la comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été déterminées avec la nouvelle méthode de calcul. En outre, l'ensemble des frais d'administration (à l'exclusion des frais de gestion de la fortune) sont désormais pris en compte.

<sup>3</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations».



# 1 ENSEMBLE DE LA FONDATION

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faïtières des employeurs et employés sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que tous les travailleurs bénéficient des prestations minimales garanties conformément aux prescriptions légales.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir souverain d'édicter des décisions.

La Fondation institution supplétive emploie à la fin de l'année 173 collaborateurs sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Comptant plus de 1,2 million d'assurés, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

## 1.1 Tâches

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

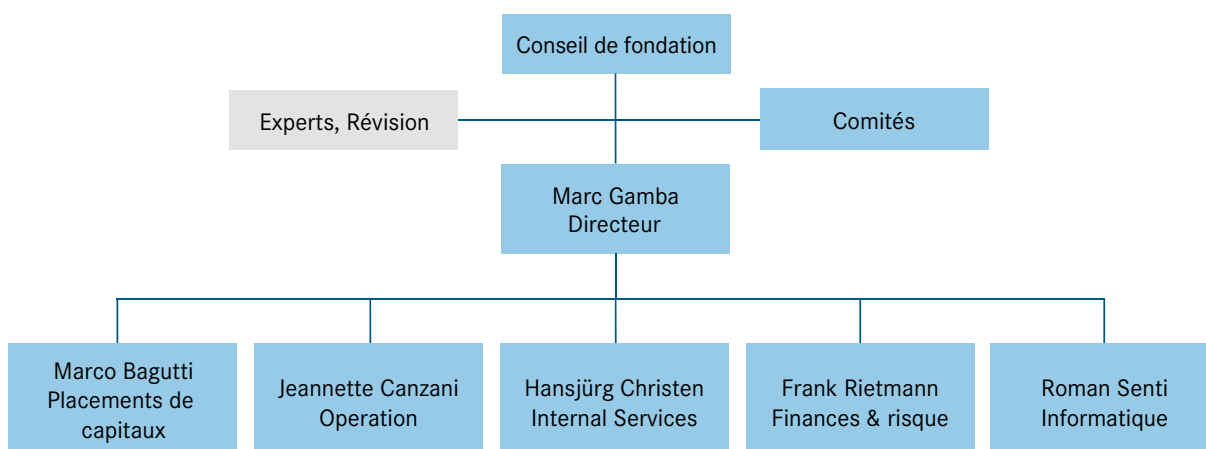
Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches:

- > **CLP**: activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995.
- > **LPP**: exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- > **AC**: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997.
- > **CR**: contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3bis, LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 par une organisation interne à la fondation.

## 1.2 Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2018, l'organisation était la suivante:



## 1.3 Rapport d'activité des organes

### Conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il a notamment traité les affaires suivantes:

- > Mesures visant à réduire les pertes sur les retraites
- > Introduction d'un modèle progressif et diminution de la cotisation dans le cadre de l'assurance de risque des chômeurs
- > Adoption du paquet global, y compris tous les règlements y afférents, Projet «AaA – Attractivité en tant qu'employeur»
- > Résiliation du contrat d'affiliation avec la Fondation FAR (Fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction); révision et adaptation des conditions d'affiliation pour les autres modèles de préretraite
- > Projet Gouvernance: notamment adoption d'un nouveau règlement d'organisation et d'une directive sur la compétence financière
- > Adoption de la vision, de la mission et de la stratégie 2019 - 2022
- > Approbation du projet «Hermès» (pour plus de détails, voir chapitre «1.4.2 Projets et activités dans le domaine opérationnel»)
- > Election d'un nouveau dépositaire global et de la direction du fonds

### Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation a tenu en 2018 huit réunions ordinaires, au cours desquelles il a préparé les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a discuté des projets, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et a formulé les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation. Il s'est, en outre, occupé des rapports d'expertise actuarielle de l'expert et d'autres sujets actuariels tels que le maintien du taux d'intérêt technique. Le Comité s'est également penché sur les thèmes importants suivants: le développement de l'unité d'organisation «Finance & risque», créée le 1<sup>er</sup> novembre 2017, et le concept d'une gestion globale des risques et des opportunités, ainsi que la garantie du suivi des modifications et des évolutions réglementaires dans le domaine des modèles de préretraite.

## Comité de placement

Au cours de l'exercice 2018, le Comité de placement s'est réuni lors de huit séances ordinaires. Il est l'organe responsable des placements de la fortune de la Fondation et soumet des propositions au Conseil de fondation pour toutes les activités relatives aux placements de patrimoine, dans la mesure où il ne peut les prendre en charge sous sa propre compétence conformément au Règlement d'organisation ou aux directives.

Les thèmes spéciaux les plus importants qui ont été traités au cours de l'année sous revue ont été le changement de dépositaire global et de la direction du fonds, le choix pour la première fois d'un gestionnaire d'obligations d'entreprises américain, l'examen de la concrétisation «Immobilier suisse» sur la base d'un concept développé avec un conseiller indépendant, l'attribution d'un mandat pour la réalisation d'une étude ALM (Asset Liability Management) pour la branche AC et l'évaluation d'un Manager Short Duration. Par ailleurs, une révision du règlement sur les placements a également été entreprise.

## 1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

### 1.4.1 Changements au sein de la Direction

#### Nominations

- > Aucune nomination

#### Sorties et départs à la retraite

- > Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

### 1.4.2 Projets et activités

La hausse du nombre de comptes resp. d'assurés actifs de 2,7%, l'afflux net de moyens financiers de plus de 900 millions de francs dans la seule branche des CLP et l'augmentation des rentes versées d'environ 8% sont l'expression et la conséquence d'un dysfonctionnement du marché. Cette impressionnante expansion de notre activité pose des défis majeurs à l'organisation, notamment dans le domaine des ressources humaines. La mise en œuvre finale du projet «AaA - Attractivité en tant qu'employeur» et le déménagement au cours de l'année sous revue des sites de Zurich et de Lausanne dans de nouveaux bureaux plus grands et plus modernes ont permis de créer les bases nécessaires pour relever ces défis avec succès.

La liste ci-après présente les principaux projets qui ont été lancés récemment ou ont été poursuivis au cours de l'année sous revue.

#### Projet «AaA – Attractivité en tant qu'employeur»

Avec le projet «AaA», un nouveau système salarial transparent a été mis en place et le développement et la formation du personnel ont été renforcés. Grâce à des descriptions de postes et de fonctions à l'échelle de la Fondation, les tâches, les compétences et les responsabilités peuvent être attribuées de manière cohérente et compréhensible. En outre, la flexibilité des conditions de travail a été augmentée grâce à des dispositions renforcées relatives à la compensation des heures et du temps de travail supplémentaires et au travail à domicile (télétravail).

#### Projet «Hermès»

Avec le projet d'ordre supérieur «Hermès», la Fondation poursuit différents objectifs. En particulier, l'efficacité du contact avec les clients doit être accrue par l'utilisation d'outils modernes, une meilleure planification des ressources et une réorganisation du processus d'approche client. En outre, la satisfaction de la clientèle et des collabora-

teurs doit être améliorée et des indicateurs clés de performance (KPI) doivent être élaborés en vue de la mesurer. Une attention particulière est également consacrée à la formation spécifique des collaborateurs, à l'augmentation et à la mesure de la qualité et de la sécurité dans les contacts avec la clientèle. Le projet concerne l'ensemble de la communication interne et externe et modifie les technologies utilisées, les processus, l'organisation ainsi que la culture d'entreprise. Le projet porte le nom du dieu de la rhétorique et de la communication et du messenger grec des dieux, ce qui souligne la grande importance du projet pour la Fondation. Le projet a officiellement démarré à la fin de l'été de l'année sous revue, mais des préparatifs ont déjà été entrepris depuis mai 2017.

Un sous-projet «Hermès» se concentre sur la nouvelle configuration du site internet et l'introduction de vidéos explicatives. L'objectif est que les clients puissent avoir accès au contenu qu'ils recherchent de manière pratique et adaptée à leurs besoins. La Fondation espère que cela se traduira par un allègement notable dans le domaine des renseignements téléphoniques.

#### Projet «Abacus ReDesign»

L'institution supplétive travaille depuis des années avec les applications Abacus pour la comptabilité financière, la comptabilité des créanciers et la comptabilité des salaires ainsi que pour le processus de visa des créanciers. En raison des structures mises en place et des nouvelles exigences, il a été décidé d'optimiser les processus d'activité avec un nouveau système de gestion Abacus. Non seulement les applications utilisées jusqu'ici ont été renouvelées selon le standard actuel, mais un système entièrement intégré de saisie des prestations et d'enregistrement du temps de travail comprenant les nouvelles technologies AbaCliK et AbaClock a été lancé et mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Projet «Gouvernance»

Ce projet a déjà commencé en 2017 et devrait vraisemblablement être achevé en 2019. Le projet porte sur la révision des responsabilités et des compétences. Au cours de l'année sous revue, un nouveau Règlement d'organisation et une nouvelle directive «Compétence financière» ont, entre autres, été adoptés. L'élaboration d'un code de conduite ainsi qu'une révision de la directive «Loyauté et intégrité» sont en cours.

## 1.5 Placements de capitaux

#### Rétrospective du marché

2018 n'a pas été une année favorable aux placements de capitaux. Le fait qu'il serait difficile d'atteindre les rendements théoriques était déjà apparent au début de l'année, lorsque les taux d'intérêt ont augmenté et que tant les actions que les obligations ont dû subir des corrections de valeur. Les légères pertes du premier trimestre ont pu être compensées temporairement. Toutefois, vers la fin du dernier trimestre – notamment en décembre – les marchés boursiers et des matières premières ont à nouveau perdu substantiellement de leur valeur. Avec la chute des marchés boursiers, le niveau des taux d'intérêt a de nouveau baissé, cotant finalement légèrement en dessous de sa valeur du début de l'année.

## Stratégie de placement

Stratégie de placement 2018	Ensemble de la Fondation <sup>1</sup>	LPP	CLP <sup>2</sup> dès le 01.11	CLP <sup>2</sup> jusqu'au 31.10	AC <sup>2</sup>
Liquidités/marché monétaire CHF	38.4%	1.0%	47.5%	42.0%	20.0%
Obligations Suisse	20.1%	46.0%	14.0%	15.0%	29.0%
Obligations monde	15.5%	20.0%	14.5%	16.0%	17.0%
Actions Suisse	4.2%	5.0%	4.0%	5.0%	5.5%
Actions monde	10.6%	12.0%	10.0%	11.5%	14.5%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	10.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.4%	2.0%	0.0%	0.0%	2.0%
Placements alternatifs	1.2%	2.0%	1.0%	1.5%	2.0%
Dont matières premières	1.2%	2.0%	1.0%	1.5%	2.0%

<sup>1</sup> pondéré, basé sur les stratégies et les placements de capitaux des différentes branches

<sup>2</sup> stratégie de placement dynamique

La stratégie de placement, c'est-à-dire l'allocation à long terme des placements de la fortune, est définie pour chaque branche. Du fait de la capacité de risque structurelle différente des branches, les stratégies de placement individuelles peuvent parfois différer de manière significative. La capacité de risque des branches est en particulier dépendante de leur situation financière (degré de couverture) mais aussi de la structure et de la stabilité du portefeuille de bénéficiaires.

La nouvelle baisse des taux d'intérêt et des pertes de valeur dans presque toutes les catégories de placement a entraîné un changement de la stratégie de placement dynamique dans la branche CLP au début du mois de novembre.

## Performance

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	2018			Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	2017 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	6'062'139'429	-0.7%	-0.9%	0.2%	5'387'923'129	-0.6%
Obligations Suisse	3'070'786'786	-0.4%	0.2%	-0.6%	2'997'669'675	-0.1%
Obligations monde	2'419'140'586	-2.8%	-0.3%	-2.5%	2'432'952'453	6.8%
Actions Suisse	701'260'286	-8.6%	-8.6%	0.0%	700'158'893	19.9%
Actions monde	1'599'515'992	-7.9%	-8.3%	0.4%	1'669'794'027	17.7%
Actions marchés émergents	279'605'273	-13.6%	-13.6%	0.0%	325'698'604	31.5%
Valeurs immobilières Suisse	1'051'561'876	-2.1%	-2.8%	0.7%	1'036'776'519	5.1%
Valeurs immobilières monde	67'381'966	0.2%	0.2%	0.0%	62'533'383	8.3%
Matières premières	194'865'608	-13.6%	-11.5%	-2.1%	213'070'642	9.5%
FX Overlay	27'073'829				-7'079'308	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>-2.6%</b>	<b>-2.6%</b>	<b>0.0%</b>	<b>14'819'498'017</b>	<b>3.7%</b>
Total global (sans couverture de devises)		-2.7%	-2.1%	-0.6%		4.5%

En ligne avec les marchés financiers négatifs, un résultat désavantageux a affecté la fortune sous gestion de l'institution supplétive. Outre les pertes importantes sur les actions et les matières premières, des baisses ont également été enregistrées sur les «Obligations Suisse» et sur les «Valeurs immobilières Suisse». Dans le domaine des «Obligations Suisse», le risque de variation des taux d'intérêt a été réduit de manière substantielle en début d'année afin de protéger le portefeuille contre d'éventuelles pertes de valeur en cas de hausse des taux. Cette mesure s'est tout d'abord avérée judicieuse, jusqu'à la fin de l'année où les taux d'intérêt ont de nouveau baissé,

entraînant un déficit par rapport au rendement de l'indice de référence. Dans l'immobilier, la principale concrétisation via des fonds de placement cotés a eu des répercussions négatives sur l'institution supplétive. Pour ce secteur, les frais supplémentaires (agios) ont été réduits dans le sillage de la baisse des actions en décembre.

En termes absolus, la couverture étendue des risques de change dans la fortune de l'institution supplétive n'a pas eu d'impact significatif sur la performance globale. Etant donné que la répartition effective des monnaies diffère de celle de l'indice de référence, la couverture des risques de change compense ces différences. Il en a résulté, sans couverture des risques de change, un retard de 0,6 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence. Cependant, avec la couverture des risques de change, celui-ci disparaît complètement.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation, conformément aux recommandations d'Ethos. Un rapport trimestriel détaillé faisant état des votes exprimés est publié sur le site internet.

## 1.6 Résultat et sources des résultats

L'année sous revue s'est clôturée par une perte de 480,7 millions de francs, qui se compose pour l'essentiel du résultat des intérêts, du risque et des coûts:

Composition du résultat de l'Ensemble de la Fondation	2018 CHF	2017 CHF
<b>Résultat des intérêts</b>	<b>-475'264'312</b>	<b>427'650'933</b>
Résultat net des placements de la fortune	-409'296'226	496'955'286
Rémunération du capital épargne	-20'165'086	-18'869'353
Rémunération du capital de couverture	-22'881'000	-20'752'000
Constitution provision pour protection du capital	-22'922'000	-29'683'000
<b>Résultat du risque</b>	<b>-10'682'784</b>	<b>18'099'188</b>
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	81'666'242	76'489'272
Indemnité Fonds de Garantie art. 12 LPP	0	152'087
Montants des sinistres/ajustement provisions techniques	-92'349'026	-58'542'171
<b>Résultat des frais</b>	<b>-4'569'389</b>	<b>-4'311'673</b>
Contributions aux frais d'administration	17'429'138	18'250'260
Produit de prestations fournies	5'799'622	6'468'263
Frais d'administration	-27'798'149	-29'030'195
<b>Résultat actuariel intermédiaire</b>	<b>-490'516'485</b>	<b>441'438'448</b>
<b>Résultat de divers produits et frais</b>	<b>9'785'564</b>	<b>1'230'006</b>
<b>Excédent des produits/ des charges avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-480'730'921</b>	<b>442'668'454</b>

Le résultat des intérêts, qui se monte à -475,3 millions de francs, est moins bon que celui de l'année précédente. Les conditions difficiles sur les marchés des capitaux ont entraîné, au cours de l'année sous revue, des rendements négatifs dans presque toutes les catégories de placement. Globalement, il en résulte un rendement de -2,6%. En conséquence, la rémunération des avoirs de vieillesse au taux d'intérêt minimal légal de 1,0% (comptes complémentaires 0,1%), celle des comptes de libre passage à un taux d'intérêt de 0,1% et celle des capitaux de prévoyance des retraités au taux d'intérêt technique de 2,0% a dû être imputée du résultat annuel resp. de la réserve de fluctuation de valeur.

Contrairement à l'année précédente, le résultat du risque est négatif à -10,7 millions de francs. L'augmentation des cotisations de risque de 81,7 millions de francs (année précédente 76,5 millions de francs), due à la hausse des cotisations dans la branche Prévoyance LPP, est contrée par l'augmentation de la somme des sinistres de 92,3 millions de francs (année précédente 58,5 millions de francs). Cette somme des sinistres tient compte de tous les



cas de sinistres pour invalidité et décès ainsi que des coûts résultant des départs à la retraite. Les charges pour rentes en cours (pertes de mortalité, etc.) et pour provisions techniques sont également prises en compte.

Pour les rentes en cours, les charges pour réactivations du fait de la présentation d'un certificat de vie sont notamment également prises en compte. Celles-ci ont entraîné l'année précédente un produit exceptionnel de 18 millions de francs pour les cas pour lesquels aucun certificat de vie n'était disponible. Pour une grande partie de ces cas, un certificat de vie a pu être fourni a posteriori, ce qui se traduit par une charge exceptionnelle d'environ 10 millions de francs pour l'année sous revue.

Pour les assurés actifs, le tableau de l'évolution du risque à proprement parler est identique à celui des années précédentes: une charge conforme aux attentes liée aux risques invalidité et décès bénéficiant d'une couverture suffisante à bonne au moyen des cotisations, ainsi que des charges nettes dues à un taux de conversion légal excessif.

Le résultat des frais est avec -4,6 millions de francs à nouveau négatif, car, à quelques exceptions près, aucune contribution aux frais n'a été prélevée dans la branche CLP pour les comptes de libre passage. Dans les branches LPP et AC, les contributions aux frais ont couvert les frais administratifs courants. Cette année encore, la branche LPP a donc pu renoncer à une couverture du déficit par le Fonds de Garantie (FdG). Dans la branche CR, le FdG prend en charge les frais d'administration.

## 1.7 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation

### Bilan de l'Ensemble de la Fondation

ACTIF	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Placements de la fortune</b>	<b>15'720'947'296.28</b>	<b>15'075'574'836.53</b>
Liquidités	79'941'920.34	86'601'225.48
Créances sur les cotisants	131'860'028.27	137'849'938.27
Autres créances	31'435'218.55	31'625'656.07
Avoirs auprès de tiers	691'675.59	602'600.37
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	3'567'383.39	2'657'160.08
Avoirs auprès du Fonds de garantie	26'191'649.86	27'493'160.46
Avoirs auprès de destinataires	984'509.71	872'735.16
Placements de capitaux	15'473'331'631.77	14'819'498'016.71
Liquidités/marché monétaire CHF	6'062'139'428.80	5'387'923'128.94
Obligations Suisse	3'070'786'785.82	2'997'669'674.66
Obligations monde	2'419'140'586.28	2'432'952'452.73
Actions Suisse	701'260'286.26	700'158'893.15
Actions monde	1'599'515'992.34	1'669'794'027.01
Actions marchés émergents	279'605'273.15	325'698'604.46
Matières premières	194'865'607.77	213'070'641.51
Valeurs immobilières Suisse	1'051'561'876.10	1'036'776'519.30
Valeurs immobilières monde	67'381'966.16	62'533'383.40
Fx Overlay	27'073'829.09	-7'079'308.45
Équipements d'exploitation	4'378'497.35	0.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>3'410'540.16</b>	<b>3'727'158.29</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>15'724'357'836.44</b>	<b>15'079'301'994.82</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2018 CHF</b>	<b>31.12.2017 CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>426'427'651.24</b>	<b>272'483'860.25</b>
Prestations de libre passage et rentes	73'021'315.64	75'746'844.44
Autres dettes	353'406'335.60	196'737'015.81
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>5'183'130.49</b>	<b>4'995'538.92</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>312'531.01</b>	<b>324'880.34</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>1'308'474.32</b>	<b>10'143'219.25</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>14'198'795'740.30</b>	<b>13'218'293'265.52</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	12'201'679'740.30	11'391'260'265.52
Capital de prévoyance rentiers	1'210'523'000.00	1'077'598'000.00
Provisions techniques	786'593'000.00	749'435'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>835'099'264.44</b>	<b>1'305'648'575.20</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>	<b>257'231'044.64</b>	<b>267'412'655.34</b>
Capital de la fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres (au 01.01.)	267'407'655.34	200'579'515.23
Excédent des produits (+)/des charges (-)	-10'181'610.70	66'828'140.11
<b>Total des passifs</b>	<b>15'724'357'836.44</b>	<b>15'079'301'994.82</b>

## Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	2018 CHF	2017 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>235'175'099.02</b>	<b>233'846'934.15</b>
Cotisations des salariés	106'508'674.32	100'526'182.81
Cotisations des employeurs	119'918'537.87	124'528'680.98
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations	-54'660.68	-30'060.78
Primes uniques et rachats	3'608'762.57	3'478'691.92
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	42'311.35	117'586.10
Indemnités Fonds de Garantie pour cas selon art. 12 LPP	0.00	152'087.00
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	5'052'757.00	5'052'001.00
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	98'716.59	21'765.12
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>3'304'737'632.00</b>	<b>3'070'577'192.44</b>
Apports de libre passage	3'299'120'717.06	3'064'686'666.45
Versements pour nouvelles affiliations	20'438.39	-284'639.65
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	5'596'476.55	6'175'165.64
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>3'539'912'731.02</b>	<b>3'304'424'126.59</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-419'656'639.83</b>	<b>-369'076'011.09</b>
Rente de vieillesse	-46'832'006.29	-39'815'854.05
Rentes de survivants	-6'375'073.63	-5'961'326.29
Rentes d'invalidité	-22'802'264.42	-22'389'420.88
Rentes pour enfants	-2'725'199.25	-2'984'889.53
Prestations en capital à la retraite	-303'163'563.57	-261'045'143.15
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-39'275'143.97	-36'974'022.74
Prestations de libre passage cas de sinistres	1'516'611.30	94'645.55
<b>Prestation de sortie</b>	<b>-2'196'764'434.18</b>	<b>-1'796'652'644.33</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'135'047'967.29	-1'744'147'925.74
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-18'006'270.40	-20'611'408.97
Versements droits fondés sur liquidations partielles	-224'283.82	-615'375.62
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-2'758'331.39	-617'948.85
Versements RCE en cas de résiliation du contrat	0.00	-41'696.14
Versements anticipés EPL/divorce	-40'727'581.28	-30'618'289.01
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2'616'421'074.01</b>	<b>-2'165'728'655.42</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-980'601'725.45</b>	<b>-1'170'895'546.80</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-790'365'989.18	-1'010'443'364.29
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-132'925'000.00	-79'454'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-37'158'000.00	-62'083'000.00
Rémunération du capital épargne	-20'165'085.60	-18'869'353.33
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	12'349.33	-45'829.18
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-784'281.00</b>	<b>-757'443.00</b>
Cotisations au Fonds de Garantie	-784'281.00	-757'443.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-57'894'349.44</b>	<b>-32'957'518.63</b>

## Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	2018 CHF	2017 CHF
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-409'296'226.30</b>	<b>496'955'285.89</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités	0.00	1'155.30
Intérêts des autres créances	2'835'499.98	2'541'564.50
Rémunération des placements de capitaux	-386'252'123.58	518'256'318.45
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	-33'670'356.45	-27'576'453.70
Résultat obligations Suisse	-10'599'198.87	-2'246'181.44
Résultat obligations monde	-65'323'875.21	150'651'720.79
Résultat actions Suisse	-63'610'211.75	117'069'211.83
Résultat actions monde	-136'924'320.09	245'441'184.98
Résultat actions marchés émergents	-43'674'679.43	74'785'434.02
Résultat matières premières	-29'159'682.51	21'774'083.78
Résultat valeurs immobilières Suisse	-15'360'829.06	56'755'368.14
Résultat valeurs immobilières monde	958'522.10	5'523'493.77
Résultat FX Overlay	11'112'507.69	-1'23'921'543.72
Frais de gestion de la fortune	-24'097'904.22	-20'456'257.06
Charges d'intérêts	-1'781'698.48	-3'387'495.30
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	<b>8'834'744.93</b>	<b>-1'681'445.16</b>
<b>Autres produits</b>	<b>9'288'468.40</b>	<b>13'411'267.16</b>
Produits de prestations fournies	5'799'621.87	6'468'262.67
Produits divers	3'488'846.53	6'943'004.49
<b>Autres frais</b>	<b>-3'865'409.88</b>	<b>-4'028'939.89</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-27'798'149.17</b>	<b>-29'030'195.29</b>
Administration générale et amortissements	-27'400'846.41	-28'639'631.29
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle	-272'302.76	-265'564.00
Autorités de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
<b><i>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</i></b>	<b><i>-480'730'921.46</i></b>	<b><i>442'668'454.08</i></b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>470'549'310.76</b>	<b>-375'840'313.97</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>	<b>-10'181'610.70</b>	<b>66'828'140.11</b>





## 2 CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

En vertu de l'article 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération suisse le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les assurés qui quittent une institution de prévoyance sont tenus de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise ils entendent maintenir leur prévoyance. A défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les assurés peuvent également demander à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

### 2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2018	2017
Nombre de comptes		1'126'756	1'066'726
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	11'842'144'625	11'409'456'449
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	11'319'019'608	10'532'022'697
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>	CHF	-354'308'734	301'512'837
Frais d'administration par compte <sup>2</sup>	CHF	8.56	8.16
Rendement sur les placements de capitaux		-2.5%	3.3%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		104.6%	108.3%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		112.2%	113.7%

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur.

<sup>2</sup> afin de faciliter la comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été déterminées avec la nouvelle méthode de calcul.

<sup>3</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations».

La tendance des dernières années s'est maintenue en 2018: la branche CLP a de nouveau enregistré une hausse non négligeable du nombre d'opérations et des fonds de prévoyance gérés. Au cours de l'année sous revue, les entrées de fonds ont de nouveau augmenté d'environ 9% par rapport à l'année précédente et se sont élevées à quelque 3,2 milliards de francs. Comme les sorties de fonds ont également augmenté au cours de l'année sous revue, l'afflux net des capitaux de prévoyance s'est réduit à environ 900 millions de francs par rapport à la même période de l'année précédente. En outre, le nombre de transactions effectuées est exceptionnellement élevé. Au total, plus de 250'000 opérations (apports et versements) ont été enregistrées, soit une augmentation d'environ 4% par rapport à l'année précédente. Les frais d'administration sont restés à un bas niveau de 8,56 francs par compte (voir également les commentaires sur les frais administratifs au chapitre 2.6).

## 2.2 Membres actifs et rentiers

### 2.2.1 Assurés actifs

Assurés actifs	2018 Nombre	2017 Nombre
Nombre d'assurés actifs au 01.01.	1'066'726	1'016'436
Entrées	140'889	126'306
Sorties	-80'859	-76'016
<b>Nombre d'assurés actifs au 31.12.</b>	<b>1'126'756</b>	<b>1'066'726</b>

### 2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est versée dans la branche CLP.

## 2.3 Nature de l'application du but

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Aucune couverture du risque n'est prévue. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

## 2.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP n'assume aucun risque actuariel. Elle assume uniquement les risques liés aux placements.

### 2.4.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

L'avoir-épargne a augmenté au cours de l'année sous revue de 7,5% (année précédente 10,7%).

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2018 CHF	2017 CHF
<b>Etat des avoirs-épargne au 01.01.</b>	<b>10'225'264'697</b>	<b>9'235'820'023</b>
Apports de libre passage	3'008'448'242	2'802'293'629
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	4'639'972	5'177'126
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'965'827'973	-1'577'376'359
Versements anticipés EPL/divorce	-37'974'249	-28'136'002
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-255'935'387	-222'343'051
Dissolution pour contributions aux frais	-111'600	-89'600
Versements indus	69'300	14'600
Rémunération des avoirs-épargne	10'766'607	9'904'330
<b>Total des avoirs-épargne au 31.12.</b>	<b>10'989'339'608</b>	<b>10'225'264'697</b>

En raison du niveau durablement faible des intérêts, les institutions de prévoyance transfèrent les prestations de libre passage des destinataires sortants à l'institution supplétive nettement plus tôt que par le passé. Il s'ensuit que l'année sous revue, comme l'année précédente, affiche un volume anormalement élevé d'apports de libre passage ainsi que de prestations de libre passage versées par la suite en cas de sortie. Au cours de l'année sous revue, les apports de libre passage ont été rémunérés, comme l'année précédente, à 0,1%.

### 2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon LPP	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Total des avoirs-épargne</b>	<b>10'989'339'608</b>	<b>10'225'264'697</b>
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	7'108'659'410	6'602'162'991

Sur l'ensemble du capital de prévoyance d'environ 11 milliards de francs, 64,7% (année précédente 64,6%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. Ceci confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part surobligatoire.

### 2.4.4 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels au sens traditionnel du terme, les possibilités restreintes d'assainissement et la garantie octroyée sur la valeur nominale nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital:

Développement des provisions techniques	2018 CHF	2017 CHF
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>306'758'000</b>	<b>277'075'000</b>
Modification provision pour protection du capital	22'922'000	29'683'000
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>329'680'000</b>	<b>306'758'000</b>

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3% de l'avoir-épargne et est entièrement atteinte.

### 2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels au sens traditionnel du terme.

### 2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	11'319'019'608	10'532'022'697
Réserve de fluctuation de valeur	523'125'017	877'433'752
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	11'842'144'625	11'409'456'449
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>104.6%</b>	<b>108.3%</b>

Le recul du degré de couverture s'explique principalement par des rendements de placements de capitaux négatifs et par l'effet de dilution à la suite de l'afflux net élevé des apports de libre passage.

## 2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	2018 CHF	2017 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	877'433'752	575'920'915
Modification à la charge(+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-354'308'734	301'512'837
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>523'125'018</b>	<b>877'433'752</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>1'380'920'392</b>	<b>1'442'887'110</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-857'795'375	-565'453'358

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans ont été utilisés dans le calcul. Dans le domaine CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est de 12,2% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.



## 2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placements	Stratégie	Marges		Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	47.5%	32.5%	65.0%	5'848'548'984	48.3%	5'165'247'282	44.8%
Obligations Suisse	14.0%	12.0%	16.0%	1'661'438'218	13.7%	1'668'134'372	14.5%
Obligations monde	14.5%	12.5%	16.5%	1'767'991'463	14.6%	1'818'695'562	15.8%
Actions Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	531'386'543	4.4%	514'342'016	4.5%
Actions monde	10.0%	5.0%	13.0%	1'197'387'345	9.9%	1'231'922'484	10.7%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	200'773'335	1.7%	233'871'107	2.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	761'290'511	6.3%	748'899'616	6.5%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%	0	0.0%
Matières premières	1.0%	0.0%	1.5%	131'345'542	1.1%	152'309'065	1.3%
FX Overlay				19'050'109	0.2%	-4'821'670	0.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>12'119'212'052</b>	<b>100.0%</b>	<b>11'528'599'834</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				46'915'530		45'510'749	
<b>Total du bilan</b>				<b>12'166'127'582</b>		<b>11'574'110'583</b>	
Dont placements alternatifs	1.0%	0.0%	6.5%	241'997'803	2.0%	253'999'825	2.2%
Placements alternatifs selon art. 53 al. 1 let. e, OPP 2	1.0%	0.0%	1.5%	131'345'542	1.1%	152'309'065	1.3%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	110'652'261	0.9%	101'690'760	0.9%

<sup>1</sup> placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Au début de l'année, 65 millions de francs resp. 70 millions de francs d'actions Suisse et monde ont été achetées pour la branche CLP du fait d'une allocation d'actifs sur la base de règles. C'est pourquoi l'allocation en pourcentage n'a pas fortement changé dans l'ensemble du portefeuille malgré des pertes en termes de cours. L'afflux constant de capitaux a entraîné une augmentation significative de la catégorie «Liquidités/Marché monétaire CHF». En outre, aucun autre transfert actif entre les catégories de placement n'a été effectué. Au sein de cette catégorie, les prêts octroyés directement aux villes et communes suisses ont augmenté de près de 300 millions de francs pour atteindre 660 millions de francs (cf. chapitre 6.6.4). Grâce à ces prêts, l'impact massif des taux d'intérêt négatifs a pu être quelque peu atténué.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Titres hypothécaires	871'945'930	7.2%	973'761'927	8.4%	50.0%
Actions	1'910'772'643	15.8%	1'957'267'426	17.0%	50.0%
Valeurs immobilières	771'387'894	6.4%	759'412'290	6.6%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	10'134'522	0.1%	10'544'155	0.1%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	241'997'803	2.0%	253'999'825	2.2%	15.0%
Créances (fortune restante)	8'323'107'782	68.7%	7'584'158'366	65.8%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>12'119'212'052</b>	<b>100.0%</b>	<b>11'528'599'834</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	689'341'122	5.7%	800'113'813	6.9%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions monde.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

## 2.5.3 Explications du résultat net des placements

L'année de placement 2018 a été décevante, la branche CLP ayant enregistré des pertes dans toutes les catégories de placement.

Performance par catégorie de placements	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	2018			Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	2017 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	5'848'548'984	-0.7%	-0.9%	0.2%	5'165'247'282	-0.6%
Obligations Suisse	1'661'438'218	-0.4%	0.2%	-0.6%	1'668'134'372	-0.1%
Obligations monde	1'767'991'463	-2.8%	-0.3%	-2.5%	1'818'695'562	6.8%
Actions Suisse	531'386'543	-8.6%	-8.6%	0.0%	514'342'016	19.9%
Actions monde	1'197'387'345	-7.9%	-8.3%	0.4%	1'231'922'484	17.7%
Actions marchés émergents	200'773'335	-13.6%	-13.6%	0.0%	233'871'107	31.5%
Valeurs immobilières Suisse	761'290'511	-2.1%	-2.8%	0.7%	748'899'616	5.1%
Valeurs immobilières monde	0	0.0%	0.0%	0.0%	0	0.0%
Matières premières	131'345'542	-13.8%	-11.5%	-2.3%	152'309'065	9.4%
FX Overlay	19'050'109				-4'821'670	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>12'119'212'052</b>	<b>-2.5%</b>	<b>-2.6%</b>	<b>0.1%</b>	<b>11'528'599'834</b>	<b>3.3%</b>
Total global (sans couverture de devises)		-2.6%	-2.1%	-0.5%		4.1%

## 2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Apports reçus non attribués	305'315'383	151'089'989
Engagements pour dommages éventuels	785'000	923'000
Engagements auprès d'autres branches de la fondation	14'253'768	8'805'367
Impôt à la source	647'612	1'356'457
Engagements divers	657'678	479'607
<b>Total autres dettes</b>	<b>321'659'441</b>	<b>162'654'419</b>

Le doublement des «apports reçus non attribués» par rapport à l'année précédente reflète la forte croissance continue du volume d'activité dans le domaine CLP.

Frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
Administration générale et amortissements	9'553'281	8'033'279
Organe de révision	45'840	30'172
Autorité de surveillance	45'690	21'875
<b>Total frais d'administration</b>	<b>9'644'812</b>	<b>8'085'326</b>

La détermination des frais d'administration et leur répartition entre les différentes branches ont été adaptées.

Financement des frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
<b>Total frais d'administration</b>	<b>9'644'812</b>	<b>8'085'326</b>
Contributions des assurés aux frais	111'600	89'600
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>9'533'212</b>	<b>7'995'726</b>

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais administratifs n'est prélevée depuis début 2011.

## 2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

### Bilan Comptes de libre passage

ACTIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Placements de la fortune</b>		<b>12'166'071'018.97</b>	<b>11'574'110'583.00</b>
Liquidités		42'733'323.75	43'789'806.47
Autres créances		2'525'200.15	1'720'942.98
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		2'525'200.15	1'720'942.98
Placements de capitaux	2.5.2	12'119'212'051.54	11'528'599'833.55
Liquidités/marché monétaire		5'848'548'984.28	5'165'247'282.31
Obligations Suisse		1'661'438'218.49	1'668'134'371.87
Obligations monde		1'767'991'462.51	1'818'695'562.13
Actions Suisse		531'386'543.41	514'342'016.10
Actions monde		1'197'387'344.89	1'231'922'484.28
Actions marchés émergents		200'773'334.82	233'871'107.08
Matières premières		131'345'542.45	152'309'064.52
Valeurs immobilières Suisse		761'290'511.35	748'899'615.52
Fx Overlay		19'050'109.34	-4'821'670.26
Équipements d'exploitation		1'600'443.53	0.00
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>56'562.90</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>12'166'127'581.87</b>	<b>11'574'110'583.00</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>31.12.2018 CHF</b>	<b>31.12.2017 CHF</b>
<b>Engagements</b>		<b>321'660'735.94</b>	<b>162'658'555.89</b>
Prestations de libre passage		1'294.87	4'136.86
Autres dettes	2.6	321'659'441.07	162'654'419.03
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>2'322'220.61</b>	<b>1'995'578.12</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>11'319'019'608.13</b>	<b>10'532'022'697.42</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	2.4.2	10'989'339'608.13	10'225'264'697.42
Provisions techniques	2.4.4	329'680'000.00	306'758'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	2.5.1	<b>523'125'017.19</b>	<b>877'433'751.57</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>12'166'127'581.87</b>	<b>11'574'110'583.00</b>

## Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	2018 CHF	2017 CHF
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>3'013'087'179.59</b>	<b>2'807'468'099.58</b>
Apports de libre passage		3'008'447'208.09	2'802'290'973.24
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		4'639'971.50	5'177'126.34
<b><i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>		<b>3'013'087'179.59</b>	<b>2'807'468'099.58</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-255'935'387.21</b>	<b>-222'343'051.13</b>
Prestations en capital à la retraite		-219'873'476.39	-189'011'415.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-36'061'910.82	-33'331'635.58
<b>Prestation de sortie</b>		<b>-2'003'802'221.67</b>	<b>-1'605'512'360.67</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'965'827'972.88	-1'577'376'358.97
Versements anticipés EPL/divorce		-37'974'248.79	-28'136'001.70
<b><i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>		<b>-2'259'737'608.88</b>	<b>-1'827'855'411.80</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-787'108'510.71</b>	<b>-1'019'217'274.69</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-753'419'904.11	-979'629'944.25
Dissolution/constitution de provisions techniques		-22'922'000.00	-29'683'000.00
Rémunération du capital épargne		-10'766'606.60	-9'904'330.44
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-33'758'940.00</b>	<b>-39'604'586.91</b>
<b>Résultat net des placements</b>	2.5.3	<b>-311'408'005.98</b>	<b>349'205'863.71</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		0.00	0.00
Rémunération des placements de capitaux		-292'973'827.15	364'427'800.76
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		-32'368'433.92	-26'557'915.12
Résultat obligations Suisse		-6'001'618.70	-1'197'565.76
Résultat obligations monde		-48'885'790.38	111'430'615.74
Résultat actions Suisse		-47'761'162.34	85'455'271.22
Résultat actions monde		-103'821'196.13	178'980'246.31
Résultat actions marchés émergents		-31'361'036.05	51'678'758.36
Résultat matières premières		-20'569'274.65	16'319'388.19
Résultat valeurs immobilières Suisse		-10'942'380.16	40'336'938.95
Résultat FX Overlay		8'737'065.18	-92'017'937.13
Frais de gestion de la fortune		-17'980'181.12	-15'073'503.68
Charges d'intérêts		-453'997.71	-148'433.37
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>4'099.45</b>
<b>Autres produits</b>		<b>528'072.40</b>	<b>312'243.55</b>
Produits de prestations fournies		111'600.00	89'600.00
Produits divers		416'472.40	222'643.55
<b>Autres frais</b>		<b>-25'049.21</b>	<b>-319'456.45</b>
<b>Frais d'administration</b>	2.6	<b>-9'644'811.59</b>	<b>-8'085'326.31</b>
Administration générale et amortissements		-9'553'281.16	-8'033'278.86
Organe de révision		-45'840.00	-30'172.45
Autorités de surveillance		-45'690.43	-21'875.00
<b><i>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</i></b>		<b>-354'308'734.38</b>	<b>301'512'837.04</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	2.5.1	<b>354'308'734.38</b>	<b>-301'512'837.04</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>





### 3 LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affilié, dans la mesure où il/elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit, en outre, les prestations légales pour les employés ou leurs survivants si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rentes si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre élevé annuel des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les preneurs d'assurance n'ont pas les ressources financières pour payer les cotisations. Dans ce contexte, l'institution supplétive doit requérir près de 1'800 ouvertures de faillite par an, ce qui correspond à près de 10% de toutes les faillites prononcées en Suisse. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP (FdG) conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Ces faits ne doivent cependant pas occulter le fait que l'institution supplétive compte un grand nombre de clients dans son portefeuille, avec lesquels elle travaille sur une base stable depuis des années.

## 3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2018	2017
Nombre d'assurés actifs		37'517	37'351
Nombre de rentes versées		6'196	5'498
Nombre entreprises/affiliations		30'744	29'323
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'670'410'579	2'590'920'346
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	2'445'322'132	2'252'492'568
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>	CHF	-113'339'330	86'868'099
Frais d'administration par personne assurée <sup>2</sup>	CHF	345.08	348.95
Rendement sur les placements de capitaux		-2.8%	4.8%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		109.2%	115.0%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		121.0%	121.2%

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur.

<sup>2</sup> afin de faciliter la comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été déterminées avec la nouvelle méthode de calcul.

<sup>3</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations».

Le nombre indiqué d'assurés actifs à la fin de 2018 comprend un renouvellement de portefeuille d'environ un tiers. 11'634 nouveaux assurés (année précédente 12'851) ont été enregistrés et 11'468 (année précédente 11'819) sont sortis. Le changement a été un peu moins important parmi les entreprises/affiliations. Sur les 30'744 entreprises/affiliations, 5'611 (année précédente 6'241) sont tout à fait nouvelles et 4'190 (année précédente 3'854) sont parties. Avec les mutations effectuées auprès des 10'927 assurés restés dans les entreprises/affiliations (année précédente 10'256), la branche LPP a traité un grand nombre d'opérations à forte intensité de travail.

## 3.2 Bases et organisation

### 3.2.1 Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est obligée d'affilier les employeurs volontairement ou d'office ainsi que d'assurer des personnes à titre facultatif. Le nombre d'affiliations figure dans le tableau ci-après, réparties selon chaque tâche légale:

Entreprises/affiliations	31.12.2018 Nombre	31.12.2017 Nombre
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'401	6'998
Affiliations d'office en suspens	480	439
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	19'190	18'481
<b>Total employeurs/entreprises</b>	<b>27'071</b>	<b>25'918</b>
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	478	425
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	262	257
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47/60, al. 2, let. c, LPP)	1'497	1'294
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>2'237</b>	<b>1'976</b>
<b>Affiliations résiliées seulement avec rentes</b>	<b>1'436</b>	<b>1'429</b>
<b>Total entreprises/affiliations</b>	<b>30'744</b>	<b>29'323</b>

La croissance du nombre d'affiliations s'est quelque peu stabilisée par rapport aux années précédentes, aussi bien au niveau des affiliations d'office et réaffiliations qu'au niveau des affiliations facultatives.

### 3.3 Membres actifs et rentiers

#### 3.3.1 Assurés actifs

Le nombre des assurés se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations:

Assurés actifs	31.12.2018 Nombre	31.12.2017 Nombre
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	8'556	9'056
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	27'594	27'015
<b>Total assurés actifs dans entreprises affiliées</b>	<b>36'150</b>	<b>36'071</b>
Indépendants (en Suisse) (art. 44 LPP)	376	340
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	223	213
Maintien facultatif de l'assurance individuelle (art. 47/60, al. 2, let. c, LPP)	768	727
<b>Total affiliations individuelles</b>	<b>1'367</b>	<b>1'280</b>
<b>Total assurés actifs</b>	<b>37'517</b>	<b>37'351</b>

Evolution de l'effectif des assurés actifs	2018 Nombre	2017 Nombre
Nombre d'assurés actifs au 01.01.	37'351	36'319
Entrées	11'634	12'851
Sorties	-11'468	-11'819
<b>Nombre d'assurés actifs au 31.12.</b>	<b>37'517</b>	<b>37'351</b>

#### 3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche Prévoyance professionnelle LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf en cas de versement en capital lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Le nombre de bénéficiaires de rentes est indiqué dans le tableau ci-après en fonction des différents types de rentes:

Nombre de bénéficiaires de rentes	31.12.2018 Nombre	Sorties Nombre	Entrées Nombre	31.12.2017 Nombre
Rentes de vieillesse	4'446	128	696	3'878
Rentes d'invalidité	785	39	78	746
Rentes de conjoint	519	18	73	464
Rentes provenant de divorce	5	0	2	3
Rentes d'enfant	441	75	109	407
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>6'196</b>	<b>260</b>	<b>958</b>	<b>5'498</b>

La hausse (+568) du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse est principalement due à la croissance dans le portefeuille de rentiers FAR.

En vertu de l'art. 60a LPP (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017), l'institution supplétive a l'obligation d'admettre les personnes ayant droit à un partage de la prévoyance à la suite d'un divorce. L'année précédente, trois rentes correspondantes ont été octroyées pour la première fois et deux rentes supplémentaires ont été octroyées au cours de l'année sous revue.



## 3.4 Nature de l'application du but

### 3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants:

- > AN: pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- > MA: pour les salariés avec plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- > SE: pour les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante (art. 44 LPP)
- > WG: maintien facultatif de l'assurance (assurances de risques et d'épargne, art. 47 LPP)
- > WO: maintien facultatif de l'assurance (assurance d'épargne, art. 47 LPP)
- > WR: maintien facultatif de l'assurance (assurance de risques, art. 47 LPP)

Tous les plans sont régis par la primauté des cotisations selon la LPP. Dans le plan de prévoyance SE, sur demande de la personne assurée, la part du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situe entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximal en vigueur selon la LAA peut également être assurée. Tant les prestations de vieillesse que celles en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir-épargne individuel, disponible ou projeté.

### 3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, et le salarié, le reste. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par la personne assurée.

### 3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif. Les rentes de survivants et d'invalidité ont été augmentées le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ordre du Conseil fédéral. En raison du faible renchérissement et de la situation financière, aucune autre adaptation ne sera effectuée.

Les rentes de vieillesse n'ont été adaptées ni au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ni au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les raisons pour lesquelles il a été renoncé à une augmentation des rentes de vieillesse sont exposées ci-après:

- > Il existe une différence de traitement entre la rémunération des avoirs de vieillesse des actifs (1,0% sur l'avoir du compte de vieillesse resp. 0,1% sur l'avoir du compte complémentaire) et la rémunération technique du capital de couverture des bénéficiaires d'une rente de vieillesse (taux d'intérêt technique 2,0%).
- > La Prévoyance LPP ne dispose pas d'une capacité de risque financière totale (degré de couverture théorique/visé 121,0%, degré de couverture effectif 109,2%).

## 3.5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La branche Prévoyance LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité.

### 3.5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne (capital de prévoyance assurés actifs)

L'avoir-épargne a augmenté au cours de l'année sous revue de 4,0% (année précédente 3,5%).

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2018 CHF	2017 CHF
<b>Etat des avoirs-épargne assurés actifs au 01.01.</b>	<b>1'165'995'568</b>	<b>1'126'217'125</b>
Cotisations d'épargne salariés	49'106'315	48'909'206
Cotisations d'épargne employeurs	82'297'437	84'992'713
Autres cotisations et apports	635'801	518'559
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	290'330'263	261'722'520
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	956'505	998'039
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	3'608'763	3'478'692
Prestations de libre passage en cas de sortie	-169'332'703	-166'769'523
Versements anticipés EPL/divorce	-2'622'427	-2'482'287
Versements des avoirs-épargne à la dissolution du contrat	-18'006'270	-20'611'409
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-200'027'599	-179'943'090
Rémunération des avoirs-épargne	9'398'479	8'965'023
<b>Total des avoirs-épargne assurés actifs au 31.12.</b>	<b>1'212'340'132</b>	<b>1'165'995'568</b>

Avec environ 46 millions de francs, la croissance nette de l'avoir-épargne est similaire à celle de l'année précédente (environ 40 millions de francs), bien que l'afflux net en prestations de libre passage ait été de nouveau supérieur à celui de l'année précédente en raison des entrées et des sorties (environ 121 millions de francs au lieu de 95 millions de francs). D'autre part, les départs pour cause de retraite (près de 194 millions de francs au lieu de 174 millions de francs) ont également été plus importants.

L'avoir-épargne (compte complémentaire non compris) a été rémunéré à 1,0% (année précédente 1,0%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral. Les comptes complémentaires (pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations») ont été rémunérés au cours de l'année sous revue à 0,1%.

### 3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon LPP	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Total des avoirs-épargne assurés actifs.</b>	<b>1'212'340'132</b>	<b>1'165'995'568</b>
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	993'465'522	958'109'625

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs de 1'212 millions de francs, environ 82,0% (année précédente 82,2%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP. L'explication en est que l'institution supplétive gère surtout, conformément à son mandat légal, le régime obligatoire de la prévoyance LPP.

### 3.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours a augmenté de 15,5% (année précédente 11,0%). Les différentes composantes responsables de la hausse de quelque 131 millions de francs (année précédente environ 84 millions de francs) sont présentées dans le développement ci-après du capital de couverture.

Développement du capital de couverture pour les rentiers	2018 CHF	2017 CHF
<b>Capital de couverture pour les rentiers (CCR) au 01.01.</b>	<b>843'896'000</b>	<b>760'030'000</b>
Actualisation de la différence	3'582'959	1'993'662
Prestations versées	-57'402'462	-49'390'607
Capital de couverture versé à la résiliation du contrat	-2'758'331	-617'949
Rémunération du capital de couverture	16'912'000	14'755'000
Augmentation du CCR provenant de l'évolution du risque	15'975'650	6'112'718
Augmentation du CCR provenant des avoirs d'épargne (à la retraite)	144'696'184	133'085'176
Mutations rentes en cours	9'996'000	-22'072'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.</b>	<b>974'898'000</b>	<b>843'896'000</b>

Le taux d'intérêt technique pour rémunérer les capitaux de couverture des rentes de vieillesse s'est élevé à 2,0% (année précédente 2,0%). Les détails correspondants relatifs à la rémunération des rentes de risque figurent à la section 3.5.7.

Du fait de la poursuite de la forte croissance du nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier portefeuille de rentes FAR), l'augmentation du capital de couverture issu de l'avoir-épargne a de nouveau été élevée.

Les entrées et les sorties dans le capital de couverture des rentes en cours apparaissent séparément sous «Mutations». L'année précédente, un capital de couverture d'environ 18 millions de francs pour les rentes de vieillesse pour lesquelles aucun certificat de vie n'était disponible a été dissous. Entre-temps, un nombre significatif de ces rentiers ont été en mesure de fournir un certificat de vie, de sorte qu'une partie de ces dissolutions a dû être annulée, ce qui a entraîné une charge de mise en réserve d'environ 10 millions de francs pour l'année sous revue.

Le capital de couverture total de 974,9 millions de francs se répartit comme suit entre les différents types de rente:

Récapitulation du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	801'780'000	681'474'000
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	767'000	526'000
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	116'321'000	112'082'000
Capital de couverture pour rentes de conjoint	49'065'000	43'382'000
Capital de couverture pour rentes d'enfant	6'965'000	6'432'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>974'898'000</b>	<b>843'896'000</b>

Le capital de couverture des rentes de vieillesse a, durant l'année sous revue, principalement augmenté par suite de départs à la retraite FAR. Ce portefeuille comptait, fin 2018, 2'443 rentiers avec un capital de couverture de 424 millions de francs (année précédente 2'138 rentiers avec un capital de couverture de 368 millions de francs). Il représentait donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de rentes provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce se composait de cinq bénéficiaires de rentes (année précédente trois).

### 3.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Provision pour changement de tarif/longévité	14'519'000	8'369'000
Provision pour taux de conversion excessif	140'448'000	145'720'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	75'047'000	74'994'000
Provision pour cas de surassurance	4'906'000	5'645'000
Provision pour fluctuations du risque	23'164'000	7'873'000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>258'084'000</b>	<b>242'601'000</b>

#### Provision pour changement de tarif/longévité

Afin de faire face à la hausse attendue de l'espérance de vie, le capital de couverture des rentes viagères courantes est augmenté chaque année de 0,5%. Une provision de 1,5% du capital de couverture a ainsi été constituée au 31 décembre 2018 pour les engagements de rentes viagères en cours.

#### Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans, l'avoir de vieillesse est converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6,8%. Avec les bases de calcul actuelles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 2,0%, il en résulte un taux de conversion technique «correct» de l'ordre de 5,2%. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues pour un départ à la retraite normal à 65/64 ans des assurés actifs qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan, en tenant compte d'un taux de retrait en capital de 40%.

#### Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

#### Provision pour cas de surassurance

Cette provision est surtout constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Sont mis en réserve dans cette provision les coûts qui en résultent, survenant à la fin du droit à une rente d'enfant suite à l'augmentation du droit à une prestation.

#### Provision pour fluctuation du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base d'une analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2,0% et un niveau de sécurité de 99%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève en pourcent du capital de couverture des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes.

Les provisions techniques ont augmenté de 6,4% (année précédente 13,0%). Les différentes composantes responsables de cette augmentation de quelque 15,5 millions de francs (année précédente 27,8 millions de francs) sont présentées dans le tableau ci-après:

Développement des provisions techniques	2018 CHF	2017 CHF
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>242'601'000</b>	<b>214'778'000</b>
Modification provision pour changement de tarif/longévité	6'150'000	4'602'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	-5'272'000	28'850'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	53'000	-1'746'000
Modification provision pour cas de surassurance	-739'000	-4'324'000
Modification provision pour fluctuations du risque	15'291'000	441'000
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>258'084'000</b>	<b>242'601'000</b>

Au cours de l'année sous revue, la provision pour changement de tarif a été dotée, conformément aux exigences du règlement en matière de provisions, de telle sorte qu'au 31 décembre 2018, elle s'est élevée à 1,5% (année précédente 1,0%) du capital de couverture des rentes viagères.

Au cours de l'année précédente, la provision pour taux de conversion excessif avait enregistré une charge extraordinaire de mise en réserve à hauteur d'environ 24,3 millions de francs suite à la nouvelle estimation des pertes sur les retraites attendues (taux de retrait en capital plus faible). Au cours de l'année sous revue, la réduction du taux de conversion pour les prestations surobligatoires a entraîné la dissolution de provisions à hauteur de 5,3 millions de francs.

Durant les deux années précédentes, la provision pour fluctuation du risque des assurés actifs a été réduite jusqu'à sa valeur minimale en raison d'effets exceptionnels (baisse du taux d'intérêt technique, actualisation des bases techniques et ajustement du taux de retrait en capital des prestations de vieillesse). La reconstitution de la provision a pu être effectuée pour l'année dans les limites prévues par le règlement.

### 3.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2018 montre que la situation financière à la date de clôture est restée bonne malgré la perte subie. Grâce à la réserve de fluctuation de valeur existante, un nouveau résultat, comme celui de 2018, pourrait également être absorbé. L'expertise fait également état d'une forte dépendance de la démographie des assurés actifs, lesquels doivent financer les pertes sur les retraites au moyen de cotisations de risque élevées.

### 3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (TP 2015), 2,0%», avec les compléments suivants:

Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans avec un taux d'intérêt de 1,0%, et de 2,0% ensuite. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés avec un taux d'intérêt de 1,0% et avec l'âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2,0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1,0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.

### 3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'année précédente aux bases et hypothèses techniques.

### 3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	2'445'322'132	2'252'492'568
Réserve de fluctuation de valeur	225'083'447	338'422'778
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	2'670'410'579	2'590'920'346
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>109.2%</b>	<b>115.0%</b>

Le recul du degré de couverture s'explique principalement par des rendements de placements de capitaux négatifs et par l'effet de dilution à la suite de l'afflux net élevé des fonds de prévoyance.

## 3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	2018 CHF	2017 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	338'422'777	251'554'678
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-113'339'330	86'868'099
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>225'083'447</b>	<b>338'422'777</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>513'517'648</b>	<b>477'528'424</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-288'434'201	-139'105'648

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans ont été utilisés dans le calcul. Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est de 21,0% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

### 3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges		Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	5.0%	52'307'287	2.0%	58'616'002	2.3%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	1'191'669'932	46.1%	1'122'126'978	44.8%
Obligations monde	20.0%	18.0%	22.0%	515'526'045	20.0%	486'161'895	19.4%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	129'417'489	5.0%	141'563'689	5.6%
Actions monde	12.0%	10.0%	14.0%	297'127'244	11.5%	310'993'324	12.4%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	56'048'327	2.2%	65'287'974	2.6%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	235'927'602	9.1%	235'851'502	9.4%
Valeurs immobilières monde	2.0%	1.0%	3.0%	50'970'708	2.0%	45'611'255	1.8%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	47'305'162	1.8%	41'998'057	1.7%
FX Overlay				6'154'490	0.2%	-2'035'548	-0.1%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>2'582'454'285</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'506'175'127</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				209'909'820		215'509'383	
<b>Total du bilan</b>				<b>2'792'364'105</b>		<b>2'721'684'510</b>	
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	89'126'737	3.4%	57'656'712	2.3%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	47'305'162	1.8%	41'998'057	1.7%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	41'821'575	1.6%	15'658'655	0.6%

<sup>1</sup> placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Dans l'institution supplétive, l'allocation des actifs est mise en œuvre sur la base de règles et d'une stratégie. Les pondérations des catégories de placements par rapport à la fortune globale n'ont par conséquent que peu changé par rapport à l'année précédente et ne se sont pas non plus écartées fortement de la stratégie de placement. Le faible écart entre les rendements réalisés de -2,8% et l'indice de référence de la performance, à -2,6%, en est le résultat.

Catégorie de placement selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Titres hypothécaires	521'086'185	20.2%	477'837'063	19.1%	50.0%
Actions	477'885'032	18.5%	511'996'975	20.4%	50.0%
Valeurs immobilières	288'026'106	11.2%	282'888'824	11.3%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	52'110'684	2.0%	47'047'788	1.9%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	89'126'737	3.4%	57'656'712	2.3%	15.0%
Créances (fortune restante)	1'206'330'225	46.7%	1'175'795'553	46.9%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>2'582'454'285</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'506'175'127</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	204'565'263	7.9%	212'591'773	8.5%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions monde.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

### 3.6.3 Explications du résultat net des placements

En 2018, les rendements nets de la branche LPP se sont élevés à -2,8%. En raison de l'environnement de marché extrêmement difficile, le résultat a été négatif dans toutes les catégories de placements à l'exception de «Valeurs immobilières monde». L'écart de -0,2 point de pourcentage par rapport au rendement de l'indice de référence s'explique principalement par la duration plus faible dans le domaine des «Obligations Suisse». Des divergences dans la répartition des monnaies dans le segment «Obligations monde» ont entraîné des sous-performances. Celles-ci n'ont eu toutefois qu'un effet mineur sur la performance globale grâce à la couverture étendue des risques de change via la gestion overlay.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	2018			Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	2017 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	52'307'287	-0.7%	-0.9%	0.2%	58'616'002	-0.2%
Obligations Suisse	1'191'669'932	-0.4%	0.2%	-0.6%	1'122'126'978	-0.1%
Obligations monde	515'526'045	-2.8%	-0.3%	-2.5%	486'161'895	6.8%
Actions Suisse	129'417'489	-8.6%	-8.6%	0.0%	141'563'689	19.9%
Actions monde	297'127'244	-7.9%	-8.3%	0.4%	310'993'324	17.7%
Actions marchés émergents	56'048'327	-13.6%	-13.6%	0.0%	65'287'974	31.6%
Valeurs immobilières Suisse	235'927'602	-2.5%	-2.8%	0.3%	235'851'502	5.5%
Valeurs immobilières monde	50'970'708	0.2%	0.2%	0.0%	45'611'255	8.3%
Matières premières	47'305'162	-13.1%	-11.5%	-1.6%	41'998'057	10.4%
FX Overlay	6'154'490				-2'035'548	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>2'582'454'285</b>	<b>-2.8%</b>	<b>-2.6%</b>	<b>-0.2%</b>	<b>2'506'175'127</b>	<b>4.8%</b>
Total global (sans couverture de devises)		-2.9%	-2.1%	-0.8%		5.8%

### 3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Cotisations en souffrance	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Total cotisations en souffrance</b>	<b>131'860'028</b>	<b>137'849'938</b>

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés: à la date de clôture du bilan, il existe des créances envers les cotisants à hauteur de 131,9 millions de francs (année précédente 137,8 millions de francs). Les créances se composent essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salariés, des

produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des frais et coûts refacturés. Les créances envers les cotisants non recouvrables peuvent en grande partie être réglées avec le FdG (voir également justification avoir FdG insolvabilité au chapitre 3.7).

Réserves de cotisations d'employeur	2018 CHF	2017 CHF
<b>Réserves de cotisations d'employeur au 01.01.</b>	<b>324'880</b>	<b>279'051</b>
Affectation	42'311	117'586
Utilisation	-54'661	-71'757
<b>Total réserves de cotisations d'employeur au 31.12</b>	<b>312'531</b>	<b>324'880</b>

Les réserves de cotisations des employeurs (RCE) sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

### 3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Avoir auprès du Fonds de Garantie (FdG) pour insolvabilité (art. 56 LPP)	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Solde d'ouverture de l'avoir auprès du FdG (insolvabilité)	22'615'324	10'182'447
Productions au FdG pour insolvabilité	29'927'616	33'187'409
Paiements du FdG (insolvabilité) pour l'année sous revue	-27'426'588	-17'097'698
Paiements du FdG (insolvabilité) pour les années précédentes	-5'702'615	-1'033'875
Réception ultérieure dividende de faillite	-2'582'321	-1'633'082
Compensations des avoirs de vieillesse (insolvabilité)	-1'618'848	-1'780'228
Remboursements au Fond de Garantie (insolvabilité)	1'017'496	562'614
Ecritures de correction et autres comptabilisations	-1'392	205'971
Attributions/amortissements de l'avoir auprès du Fonds de Garantie <sup>1</sup>	98'717	21'765
<b>Solde final de l'avoir auprès du Fonds de Garantie (insolvabilité)</b>	<b>16'327'389</b>	<b>22'615'324</b>

<sup>1</sup> impact sur le résultat; voir compte d'exploitation

Une réduction ciblée, commencée l'année précédente, des cas en relation avec le FdG et une comptabilisation rapide des paiements du FdG ont entraîné, au cours de l'année sous revue, une réduction de l'avoir comptabilisé auprès du FdG issu de cas d'insolvabilité.

Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Avoir provenant des subsides pour structure d'âge défavorable 2017	5'052'001	5'052'001
Avoir provenant des subsides pour structure d'âge défavorable 2018	5'052'757	0
Cotisations au Fonds de Garantie 2017 (engagements)	-757'443	-757'443
Cotisations au Fonds de Garantie 2018 (engagements)	-784'281	0
<b>Avoir auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisation</b>	<b>8'563'034</b>	<b>4'294'558</b>

L'avoir auprès du FdG résultant de subsides et de cotisations se compose du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable diminué des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG. L'avoir à la fin de l'année précédente a été transféré au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. L'avoir à la date de clôture du bilan de l'année sous revue comprend donc les créances nettes de deux exercices (2017 et 2018).

Autres dettes	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Apports reçus non attribués	39'703'817	36'305'477
Cotisations payées d'avance par les entreprises	4'983'985	5'228'642
Impôt à la source	96'131	279'790
Engagements divers	970'359	935'279
<b>Total autres dettes</b>	<b>45'754'292</b>	<b>42'749'189</b>



Provisions non techniques	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Provision pour structure d'âge défavorable	0	8'560'402
Ducroire issu des recouvrements	941'902	1'214'859
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>941'902</b>	<b>9'775'261</b>

Au cours des années précédentes, les subsides reçus du FdG pour structure d'âge défavorable ont été intégralement crédités aux différentes affiliations afin de réduire les cotisations. Une provision pour structure d'âge défavorable a été constituée pour les montants qui n'ont pas encore été distribués à la fin de l'année. Au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation a décidé que les subsides du FdG pour structure d'âge défavorable seraient entièrement utilisés pour renforcer le degré de couverture de la Fondation et cesseraient d'être utilisés pour la réduction des cotisations. Une provision correspondante pour structure d'âge défavorable n'est dès lors plus nécessaire. Elle a été entièrement dissoute au cours de l'année sous revue.

Le ducroire issu des recouvrements comprend essentiellement un correctif de valeur de l'avoir auprès du FdG issu de cas d'insolvabilité de 5%.

La variation des provisions non techniques s'est élevée à 8,8 millions de francs au cours de l'année sous revue et est présentée dans le compte d'exploitation sous une position séparée.

Produits divers	2018 CHF	2017 CHF
Réimputation émoluments	2'760'478	2'865'536
Réception ultérieure dividende de faillite	1'582	5'000
Commission pour traitement impôt à la source	38'819	39'094
Divers	256'333	3'721'696
<b>Total produits divers</b>	<b>3'057'212</b>	<b>6'631'326</b>

Au cours de l'année précédente, les produits mentionnés sous «Divers» incluaient des corrections de migration dans le système de gestion à hauteur de 3,5 millions de francs datant de l'année 2014. Aucun produit correspondant n'a été dégagé au cours de l'année sous revue.

Frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
Administration générale et amortissements	14'876'762	18'111'861
Organe de révision	76'400	120'690
Expert en matière de prévoyance professionnelle	40'651	65'205
Autorité de surveillance	67'413	87'500
Autres honoraires	23'305	29'947
<b>Total frais d'administration</b>	<b>15'084'531</b>	<b>18'415'203</b>

La détermination des frais d'administration et leur répartition entre les différentes branches ont été adaptées.

Financement des frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
<b>Total frais d'administration</b>	<b>15'084'531</b>	<b>18'415'203</b>
Contributions ordinaires assurés et employeurs	12'426'694	12'851'372
Participations aux frais pour débours extraordinaires	4'624'252	6'032'842
<b>Total cotisations</b>	<b>17'050'946</b>	<b>18'884'213</b>
<b>Résultat (excédent)</b>	<b>1'966'415</b>	<b>469'011</b>

Les contributions aux frais pour débours comprennent, entre autres, des frais de rappel et de recouvrement, des frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du FdG et des frais de résiliation de la convention d'affiliation. Le recul des contributions aux frais par rapport à l'année précédente est dû à une modification du règlement relatif aux frais et à une réduction des frais facturés dans le cadre des affiliations d'office et des réaffiliations.

## 3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

### Bilan Prévoyance professionnelle

ACTIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Placements de la fortune</b>	3.6.4	<b>2'792'280'650.18</b>	<b>2'721'620'476.80</b>
Liquidités		30'803'230.50	37'662'188.50
Créances sur les cotisants		131'860'028.27	137'849'938.27
Autres créances		44'801'760.72	39'933'222.76
Avoirs auprès d'autres branches de la fondation		17'920'581.94	11'340'789.76
Avoirs auprès de tiers	3.7	691'675.59	599'442.51
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		810'257.06	708'832.25
Avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	16'327'389.22	22'615'324.31
Avoirs auprès du Fonds de Garantie art.12 LPP		237'457.20	237'457.20
Avoirs auprès du Fonds de Garantie subsides et cotisations	3.6.2	8'563'034.00	4'294'558.00
Avoirs auprès de destinataires		251'365.71	136'818.73
Placements de capitaux		2'582'454'284.94	2'506'175'127.27
Liquidités/marché monétaire CHF		52'307'287.11	58'616'001.91
Obligations Suisse		1'191'669'932.06	1'122'126'978.19
Obligations monde		515'526'045.03	486'161'894.76
Actions Suisse		129'417'489.05	141'563'688.70
Actions monde		297'127'243.71	310'993'323.69
Actions marchés émergents		56'048'326.69	65'287'974.26
Matières premières		47'305'162.24	41'998'056.68
Valeurs immobilières Suisse		235'927'601.68	235'851'501.77
Valeurs immobilières monde		50'970'707.74	45'611'255.14
Fx Overlay		6'154'489.63	-2'035'547.83
Équipements d'exploitation		2'361'345.75	0.00
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>83'454.71</b>	<b>64'033.24</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>2'792'364'104.89</b>	<b>2'721'684'510.04</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Index</b>	<b>31.12.2018 CHF</b>	<b>31.12.2017 CHF</b>
<b>Engagements</b>		<b>118'371'355.21</b>	<b>118'181'707.44</b>
Prestations de libre passage et rentes		72'617'062.90	75'432'518.55
Autres dettes	3.7	45'754'292.31	42'749'188.89
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>2'327'736.93</b>	<b>2'482'315.50</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	3.6.4	<b>312'531.01</b>	<b>324'880.34</b>
<b>Provisions non techniques</b>	3.7	<b>941'902.32</b>	<b>9'775'261.03</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2'445'322'132.17</b>	<b>2'252'492'568.10</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	3.5.2	1'212'340'132.17	1'165'995'568.10
Capital de prévoyance rentiers	3.5.4	974'898'000.00	843'896'000.00
Provisions techniques	3.5.5	258'084'000.00	242'601'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	3.6.1	<b>225'083'447.25</b>	<b>338'422'777.63</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Capital de la fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>2'792'364'104.89</b>	<b>2'721'684'510.04</b>

## Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	2018 CHF	2017 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>197'656'766.87</b>	<b>193'355'274.15</b>
Cotisations des salariés		88'544'331.77	81'085'550.51
Cotisations des employeurs		100'364'548.27	103'477'653.28
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations		-54'660.68	-30'060.78
Primes uniques et rachats		3'608'762.57	3'478'691.92
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur		42'311.35	117'586.10
Indemnités Fonds de Garantie pour cas selon art. 12 LPP		0.00	152'087.00
Subsides du Fonds de Garantie pour structure d'âge défavorable	3.7	5'052'757.00	5'052'001.00
Attribution/amortissement avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité	3.7	98'716.59	21'765.12
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>291'650'452.41</b>	<b>263'109'092.86</b>
Apports de libre passage		290'673'508.97	262'395'693.21
Versements pour nouvelles affiliations		20'438.39	-284'639.65
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		956'505.05	998'039.30
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>489'307'219.28</b>	<b>456'464'367.01</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-140'738'384.59</b>	<b>-124'141'451.40</b>
Rente de vieillesse		-46'832'006.29	-39'815'854.05
Rentes de survivants		-2'649'554.35	-2'493'222.40
Rentes d'invalidité		-5'792'885.56	-5'548'070.28
Rentes pour enfants		-833'707.80	-991'791.55
Prestations en capital à la retraite		-83'290'087.18	-72'033'727.60
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2'856'754.71	-3'353'431.07
Prestations de libre passage cas de sinistres		1'516'611.30	94'645.55
<b>Prestation de sortie</b>		<b>-192'962'212.51</b>	<b>-191'140'283.66</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-169'219'994.41	-166'771'566.77
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	6.9.1	-18'006'270.40	-20'611'408.97
Versements droits fondés sur liquidations partielles		-224'283.82	-615'375.62
Versements capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-2'758'331.39	-617'948.85
Versements RCE en cas de résiliation du contrat		0.00	-41'696.14
Versements anticipés EPL/divorce		-2'753'332.49	-2'482'287.31
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-333'700'597.10</b>	<b>-315'281'735.06</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-192'817'214.74</b>	<b>-151'513'272.11</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-36'946'085.07	-30'813'420.04
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-131'002'000.00	-83'866'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		-15'483'000.00	-27'823'000.00
Rémunération du capital épargne		-9'398'479.00	-8'965'022.89
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		12'349.33	-45'829.18
<b>Charges d'assurance</b>	3.7	<b>-784'281.00</b>	<b>-757'443.00</b>
Cotisations au Fonds de Garantie		-784'281.00	-757'443.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-37'994'873.56</b>	<b>-11'088'083.16</b>

## Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	2018 CHF	2017 CHF
<b>Résultat net des placements</b>	3.6.3	<b>-72'972'307.42</b>	<b>108'945'300.42</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		0.00	0.00
Intérêts des autres créances		2'835'499.98	2'541'564.50
Rémunération des placements de capitaux		-69'761'023.45	113'785'794.57
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		-254'269.64	-170'762.70
Résultat obligations Suisse		-3'958'888.47	-890'290.28
Résultat obligations monde		-13'105'651.40	30'987'154.13
Résultat actions Suisse		-12'074'521.61	23'608'723.31
Résultat actions monde		-24'688'916.75	47'298'204.93
Résultat actions marchés émergents		-8'754'815.89	15'779'411.38
Résultat matières premières		-6'090'238.19	4'060'381.16
Résultat valeurs immobilières Suisse		-4'305'995.23	14'230'347.53
Résultat valeurs immobilières monde		721'318.73	3'991'176.88
Résultat FX Overlay		2'750'955.00	-25'108'551.77
Frais de gestion de la fortune		-4'747'719.18	-4'168'220.94
Charges d'intérêts		-1'299'064.77	-3'213'837.71
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	3.7	<b>8'833'358.71</b>	<b>-1'576'788.03</b>
<b>Autres produits</b>		<b>7'681'464.61</b>	<b>12'664'168.00</b>
Produits de prestations fournies		4'624'252.43	6'032'841.72
Produits divers	3.7	3'057'212.18	6'631'326.28
<b>Autres frais</b>		<b>-3'802'441.63</b>	<b>-3'661'295.59</b>
<b>Frais d'administration</b>	3.7	<b>-15'084'531.09</b>	<b>-18'415'202.71</b>
Administration générale et amortissements		-14'900'066.58	-18'141'807.91
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-117'051.38	-185'894.80
Autorités de surveillance		-67'413.13	-87'500.00
<b><i>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</i></b>		<b>-113'339'330.38</b>	<b>86'868'098.93</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	3.6.1	<b>113'339'330.38</b>	<b>-86'868'098.93</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 4 **AC** ASSURANCE DE RISQUE DES CHÔMEURS



## 4 AC ASSURANCE DE RISQUE DES CHÔMEURS

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance-chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2018 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2013/2014. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier quelle caisse de pension est compétente. Au cours de l'année sous revue, 354 premiers octrois (année précédente 320) ont fait face à 479 premiers refus (année précédente 418).

### 4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2018	2017
Nombre de personnes au chômage/assurés actifs		119'661	146'654
Nombre de rentes versées		4'379	4'316
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	778'570'845	790'977'701
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	CHF	434'454'000	433'778'000
Excédent des charges/des produits <sup>1</sup>	CHF	-13'082'857	54'287'518
Frais d'administration par rente versée <sup>2</sup>	CHF	457.88	442.58
Rendement sur les placements de capitaux		-3.1%	5.3%
Degré de couverture (effectif) <sup>3</sup>		179.2%	182.3%
Degré de couverture (théorique) <sup>3</sup>		120.0%	120.7%

<sup>1</sup> avant variation des réserves de fluctuation de valeur.

<sup>2</sup> afin de faciliter la comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été déterminées avec la nouvelle méthode de calcul.

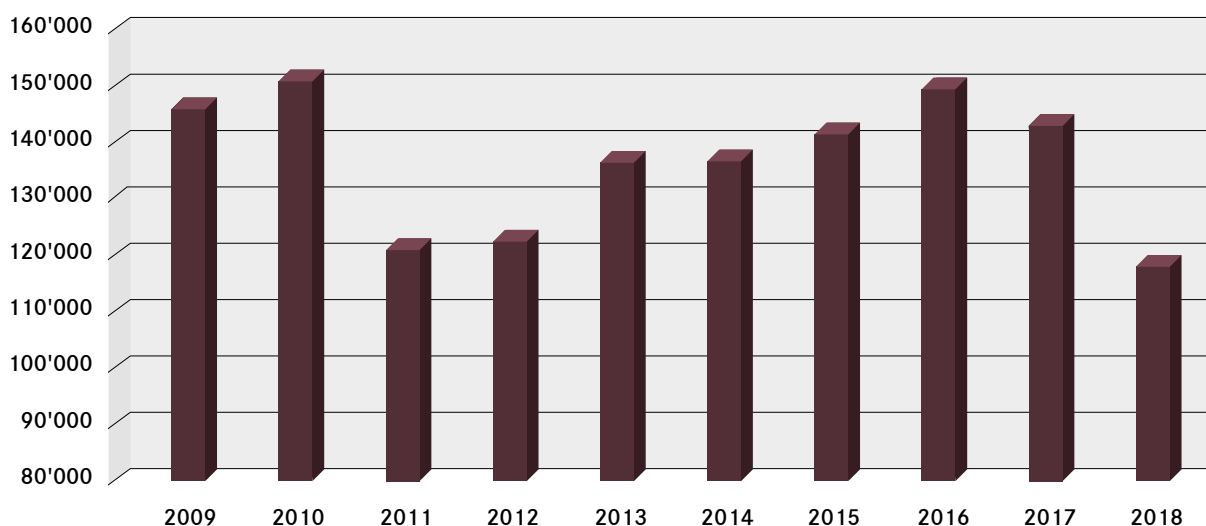
<sup>3</sup> pour la définition, voir chapitre «8 Lexique et liste des abréviations».

Le ratio des rentes versées par rapport aux assurés actifs a augmenté (2018: 3,6%, 2017: 2,9%). Outre la diminution du nombre des assurés actifs, cette hausse s'explique par le fait que le nombre de cas en suspens a pu être réduit au cours de l'année sous revue. Une charge considérable de travail a été provoquée non seulement par l'évaluation de l'octroi de prestations et la mise en place des rentes y relatives, mais également par l'évaluation du refus de prestations. Leur nombre n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

## 4.2 Membres actifs et rentiers

### 4.2.1 Assurés actifs

Nombre de personnes au chômage en Suisse  
(Moyenne annuelle)



Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés actifs a diminué au 31 décembre 2018 pour s'établir à 119'661 personnes (année précédente 146'654). Le nombre moyen de chômeurs s'est élevé, pour l'année sous revue, à 118'103 (année précédente 143'142).

### 4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre et évolution de bénéficiaires de rentes	31.12.2018 Nombre	Sorties Nombre	Entrées Nombre	31.12.2017 Nombre
Rentes d'invalidité	2'547	183	201	2'529
Rentes de conjoint	689	11	47	653
Rentes d'enfant	1'143	140	149	1'134
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>4'379</b>	<b>334</b>	<b>397</b>	<b>4'316</b>

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes viagères pour survivants ou des rentes d'invalidités temporaires.

## 4.3 Nature de l'application du but

### 4.3.1 Explication des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir-épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

### 4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

### 4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée étant donné que le renchérissement au cours de la période considérée a été négatif. Les rentes de survivants et d'invalidité ont été augmentées le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ordre du Conseil fédéral. Du fait du faible renchérissement, aucune autre adaptation ne sera effectuée.

Dans la branche Assurance de risque des chômeurs, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

## 4.4 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est entièrement autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La branche AC assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité.

### 4.4.2 Développement du capital de couverture pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Le capital de couverture des rentes en cours a augmenté de 0,8% (année précédente -1,9%). Les différentes composantes responsables de la hausse de quelque 1,9 million de francs (année précédente environ -4,4 millions de francs) sont présentées dans le développement ci-après du capital de couverture:

Développement du capital de couverture pour les rentiers	2018 CHF	2017 CHF
<b>Capital de couverture pour les rentiers (CCR) au 01.01.</b>	<b>233'702'000</b>	<b>238'114'000</b>
Actualisation de la différence	-1'273'132	-959'491
Prestations versées	-22'982'868	-22'591'509
Rémunération du capital de couverture rentiers	2'512'000	2'503'000
Augmentation du CCR provenant de l'évolution du risque	23'602'000	22'018'000
Mutations rentes en cours	65'000	-5'382'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers au 31.12.</b>	<b>235'625'000</b>	<b>233'702'000</b>

Une charge d'intérêt nette est enregistrée à titre de rémunération des capitaux de couverture. Aux charges d'intérêt effectives de 4,7 millions de francs (année précédente 4,7 millions de francs), qui correspondent à un taux d'intérêt technique de 2,0%, fait face le gain d'intérêts sur le renchérissement de 2,2 millions de francs (année précédente 2,2 millions de francs).

L'accroissement du capital de couverture issu de l'évolution du risque a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente en raison d'un gain de mortalité plus faible au niveau des rentes en cours.

Le capital de couverture total de 235,6 millions de francs se répartit comme suit entre les différents types de rente:

Récapitulation du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	146'958'000	147'662'000
Capital de couverture pour rentes de conjoint	74'544'000	71'726'000
Capital de couverture pour rentes d'enfant	14'123'000	14'314'000
<b>Total capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>235'625'000</b>	<b>233'702'000</b>



Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

#### 4.4.3 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Provision pour changement de tarif/longévité	1'118'000	717'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	134'777'000	136'080'000
Provision pour fluctuations du risque	62'934'000	63'279'000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>198'829'000</b>	<b>200'076'000</b>

##### Provision pour changement de tarif/longévité

Afin de faire face à la hausse attendue de l'espérance de vie, le capital de couverture des rentes viagères courantes est augmenté chaque année de 0,5%. Une provision de 1,5% du capital de couverture a ainsi été constituée au 31 décembre 2018 pour les engagements de rentes viagères en cours.

##### Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenance du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance de risque des chômeurs car l'effectif des assurés fluctue fortement et la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais de celle du Conseil fédéral.

##### Provision pour fluctuation du risque

La provision consiste en une composante pour fluctuation du risque des assurés actifs et une pour fluctuation du risque des rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés actifs n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des assurés actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1,15% de la masse salariale moyenne des trois dernières années. Le montant effectif de la provision pour fluctuation du risque est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève en pourcent du capital de couverture des rentes en cours. Le taux est fixé en fonction du nombre de rentes.

Les provisions techniques ont diminué de -0,6%. Une augmentation de 2,3% a été enregistrée l'année précédente. Les différentes composantes responsables du recul de quelque 1,2 million de francs (année précédente +4,6 millions de francs) sont présentées dans le tableau ci-après:

Développement des provisions techniques	2018 CHF	2017 CHF
<b>Provisions techniques au 01.01.</b>	<b>200'076'000</b>	<b>195'499'000</b>
Modification provision pour changement de tarif/longévité	401'000	362'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-1'303'000	1'977'000
Modification provision pour fluctuations du risque	-345'000	2'238'000
<b>Total provisions techniques au 31.12.</b>	<b>198'829'000</b>	<b>200'076'000</b>

Au cours de l'année sous revue, comme l'année précédente, la provision pour changement de tarif a été dotée, conformément aux exigences du règlement en matière de provisions, de telle sorte qu'au 31 décembre 2018, elle s'est élevée à 1,5% (année précédente 1,0%) du capital de couverture des rentes de conjoint.

En raison de la baisse des chiffres du chômage, la provision pour cas de sinistres annoncés tardivement ainsi que la provision pour fluctuation du risque (actifs) ont légèrement diminué au cours de l'année sous revue.

#### 4.4.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle portant sur l'année sous revue 2018 montre que la situation financière de l'assurance de risque des chômeurs reste supérieure à la moyenne, surtout compte tenu de son approche prudente en matière de provisions.

#### 4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases appliquées sont «LPP 2015, (Tables périodiques 2015), 2,0%», avec les compléments suivants:

Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans avec un taux d'intérêt de 1,0%, et ensuite de 2,0%. Les capitaux de prévoyance pour les rentes d'enfant en cours sont calculés avec un taux d'intérêt de 1,0% et avec l'âge-terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2,0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1,0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement de l'ordre de 1%.

#### 4.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	434'454'000	433'778'000
Réserve de fluctuation de valeur	86'890'800	89'792'046
Fonds libres	257'226'045	267'407'655
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	778'570'845	790'977'701
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>179.2%</b>	<b>182.3%</b>

Le recul du degré de couverture s'explique principalement par des rendements de placements de capitaux négatifs. Le résultat de risque positif n'a pu compenser que partiellement le résultat négatif des placements de capitaux.

### 4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

#### 4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	2018 CHF	2017 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	89'792'046	102'332'668
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-2'901'246	-12'540'622
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>86'890'800</b>	<b>89'792'046</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>86'890'800</b>	<b>89'792'046</b>

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon une méthode économique-financière. Un niveau de sécurité de 99% et un horizon temporel de deux ans ont été utilisés dans le calcul. Dans la branche AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est de 20,0% des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

## 4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges		Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	20.0%	16.0%	24.0%	161'283'157	20.9%	164'059'845	20.9%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	217'678'635	28.2%	207'408'325	26.4%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	135'623'079	17.6%	128'094'996	16.3%
Actions Suisse	5.5%	4.5%	6.5%	40'456'254	5.2%	44'253'188	5.6%
Actions monde	14.5%	12.0%	17.0%	105'001'404	13.6%	126'878'219	16.2%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	22'783'612	3.0%	26'539'523	3.4%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	54'343'763	7.0%	52'025'402	6.6%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	16'411'258	2.1%	16'922'128	2.2%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	16'214'903	2.1%	18'763'520	2.4%
FX Overlay				1'869'230	0.2%	-222'090	0.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>771'665'295</b>	<b>100.0%</b>	<b>784'723'056</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				10'839'325		9'752'839	
<b>Total du bilan</b>				<b>782'504'621</b>		<b>794'475'895</b>	
Dont placements alternatifs	2.0%	1.0%	8.0%	25'548'412	3.3%	24'267'457	3.1%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	2.0%	1.0%	3.0%	16'214'903	2.1%	18'763'520	2.4%
Autres placements alternatifs <sup>1</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	9'333'509	1.2%	5'503'937	0.7%

<sup>1</sup> placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Dans l'institution supplétive, l'allocation des actifs est mise en œuvre sur la base de règles et d'une stratégie. Les pondérations des catégories de placements par rapport à la fortune globale n'ont par conséquent que peu changé par rapport à l'année précédente et ne se sont pas fortement écartées de la stratégie de placement.

Catégorie de placement selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Titres hypothécaires	99'589'310	12.9%	96'945'655	12.4%	50.0%
Actions	166'557'610	21.6%	195'291'383	24.9%	50.0%
Valeurs immobilières	71'155'555	9.2%	69'592'510	8.9%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	16'811'923	2.2%	17'567'238	2.2%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	25'548'412	3.3%	24'267'455	3.1%	15.0%
Créances (fortune restante)	408'814'408	53.0%	398'626'053	50.8%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>771'665'295</b>	<b>100.0%</b>	<b>784'723'056</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	63'003'950	8.2%	74'794'070	9.5%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions monde.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

### 4.5.3 Explications du résultat net des placements

La branche AC affiche un résultat insatisfaisant à -3,1%. Toutes les catégories de placement, à l'exception des « Valeurs immobilières monde », ont perdu de la valeur en 2018. La perte réalisée a été identique à celle de l'indice de référence. De fortes divergences dans la répartition des monnaies ont entraîné des sous-performances sensibles dans le segment « Obligations monde ». Celles-ci n'ont eu toutefois qu'un effet mineur sur la performance globale grâce à la couverture étendue des risques de change via la gestion overlay.

Performance par catégorie de placements	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	2018			Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	2017 Performance
		Performance	Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	1 61'283'157	-0.7%	-0.9%	0.2%	1 64'059'845	-0.6%
Obligations Suisse	217'678'635	-0.4%	0.2%	-0.6%	207'408'325	-0.1%
Obligations monde	135'623'079	-2.8%	-0.3%	-2.5%	128'094'996	6.8%
Actions Suisse	40'456'254	-8.6%	-8.6%	0.0%	44'253'188	19.9%
Actions monde	105'001'404	-7.9%	-8.3%	0.4%	126'878'219	17.7%
Actions marchés émergents	22'783'612	-13.6%	-13.6%	0.0%	26'539'523	31.7%
Valeurs immobilières Suisse	54'343'763	-1.0%	-1.8%	0.8%	52'025'402	3.6%
Valeurs immobilières monde	16'411'258	0.2%	0.2%	0.0%	16'922'128	8.3%
Matières premières	16'214'903	-13.6%	-11.5%	-2.1%	18'763'520	7.8%
FX Overlay	1'869'230				-222'090	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>771'665'295</b>	<b>-3.1%</b>	<b>-3.0%</b>	<b>-0.1%</b>	<b>784'723'056</b>	<b>5.3%</b>
Total global (sans couverture de devises)		-3.1%	-2.5%	-0.6%		6.2%

### 4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Apports reçus non attribués	72'553	2'179
Engagements auprès d'autres branches	2'594'550	2'238'156
Impôt à la source	2'578	4'698
Autres engagements	114'160	115'012
<b>Total autres dettes</b>	<b>2'783'840</b>	<b>2'360'044</b>

Frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
Administration générale et amortissements	1'834'732	2'082'349
Organe de révision	45'840	17'241
Expert en matière de prévoyance professionnelle	40'651	27'945
Autorité de surveillance	7'931	12'500
Autres honoraires	75'883	43'810
<b>Total frais d'administration</b>	<b>2'005'037</b>	<b>2'183'845</b>

La détermination des frais d'administration et leur répartition entre les différentes branches ont été adaptées.

Financement des frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
<b>Total frais d'administration</b>	<b>2'005'037</b>	<b>2'183'845</b>
Contributions aux frais des assurés	5'002'444	5'398'888
<b>Résultat (excédent)</b>	<b>2'997'407</b>	<b>3'215'043</b>

## 4.7 Comptes annuels Assurance de risque des chômeurs

### Bilan Assurance de risque des chômeurs

ACTIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Placements de la fortune</b>		<b>779'239'007.26</b>	<b>790'812'769.69</b>
Liquidités		6'330'836.41	5'123'254.66
Autres créances		965'070.18	966'459.14
Avoirs auprès de tiers		0.00	3'157.86
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		231'926.18	227'384.85
Avoirs auprès de destinataires		733'144.00	735'916.43
Placements de capitaux	4.5.2	771'665'295.29	784'723'055.89
Liquidités/marché monétaire		161'283'157.41	164'059'844.72
Obligations Suisse		217'678'635.27	207'408'324.60
Obligations monde		135'623'078.74	128'094'995.84
Actions Suisse		40'456'253.80	44'253'188.35
Actions monde		105'001'403.74	126'878'219.04
Actions marchés émergents		22'783'611.64	26'539'523.12
Matières premières		16'214'903.08	18'763'520.31
Valeurs immobilières Suisse		54'343'763.07	52'025'402.01
Valeurs immobilières monde		16'411'258.42	16'922'128.26
Fx Overlay		1'869'230.12	-222'090.36
Équipements d'exploitation		277'805.38	0.00
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>3'265'613.45</b>	<b>3'663'125.05</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>782'504'620.71</b>	<b>794'475'894.74</b>

PASSIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Engagements</b>		<b>3'186'797.92</b>	<b>2'670'233.40</b>
Rentes pas encore versées		402'957.87	310'189.03
Autres dettes	4.6	2'783'840.05	2'360'044.37
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>380'406.15</b>	<b>460'001.78</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>366'572.00</b>	<b>367'958.22</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>434'454'000.00</b>	<b>433'778'000.00</b>
Capital de prévoyance rentiers	4.4.2	235'625'000.00	233'702'000.00
Provisions techniques	4.4.3	198'829'000.00	200'076'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	4.5.1	<b>86'890'800.00</b>	<b>89'792'046.00</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>257'226'044.64</b>	<b>267'407'655.34</b>
Capital de la fondation		0.00	0.00
Fonds libres (au 01.01.)		267'407'655.34	200'579'515.23
Excédent des produits (+)/des charges (-)		-10'181'610.70	66'828'140.11
<b>Total des passifs</b>		<b>782'504'620.71</b>	<b>794'475'894.74</b>

## Compte d'exploitation Assurance de risque des chômeurs

	Index	2018 CHF	2017 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>37'518'332.15</b>	<b>40'491'660.00</b>
Cotisations des salariés		17'964'342.55	19'440'632.30
Cotisations des employeurs		19'553'989.60	21'051'027.70
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>37'518'332.15</b>	<b>40'491'660.00</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-22'982'868.03</b>	<b>-22'591'508.56</b>
Rentes de survivants		-3'725'519.28	-3'468'103.89
Rentes d'invalidité		-17'009'378.86	-16'841'350.60
Rentes pour enfants		-1'891'491.45	-1'993'097.98
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-356'478.44	-288'956.09
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-22'982'868.03</b>	<b>-22'591'508.56</b>
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-676'000.00</b>	<b>-165'000.00</b>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance rentiers		-1'923'000.00	4'412'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques		1'247'000.00	-4'577'000.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>13'859'464.12</b>	<b>17'735'151.44</b>
<b>Résultat net des placements</b>	4.5.3	<b>-24'915'912.90</b>	<b>38'804'121.76</b>
Intérêts encaissés sur les liquidités		0.00	1'155.30
Rémunération des placements de capitaux		-23'517'272.98	40'042'723.12
Résultat liquidités/marché monétaire CHF		-1'047'652.89	-847'775.88
Résultat obligations Suisse		-638'691.70	-158'325.40
Résultat obligations monde		-3'332'433.43	8'233'950.92
Résultat actions Suisse		-3'774'527.80	8'005'217.30
Résultat actions monde		-8'414'207.21	19'162'733.74
Résultat actions marchés émergents		-3'558'827.49	7'327'264.28
Résultat matières premières		-2'500'169.67	1'394'314.43
Résultat valeurs immobilières Suisse		-112'453.67	2'188'081.66
Résultat valeurs immobilières monde		237'203.37	1'532'316.89
Résultat FX Overlay		-375'512.49	-6'795'054.82
Frais de gestion de la fortune		-1'370'003.92	-1'214'532.44
Charges d'intérêts		-28'636.00	-25'224.22
<b>Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>1'386.22</b>	<b>-108'756.58</b>
<b>Autres produits</b>		<b>15'161.90</b>	<b>89'034.66</b>
Produits divers		15'161.90	89'034.66
<b>Autres frais</b>		<b>-37'919.04</b>	<b>-48'187.85</b>
<b>Frais d'administration</b>	4.6	<b>-2'005'037.00</b>	<b>-2'183'845.32</b>
Administration générale et amortissements		-1'910'614.66	-2'126'158.92
Organe de révision/expert en matière de prévoyance professionnelle		-86'491.38	-45'186.40
Autorités de surveillance		-7'930.96	-12'500.00
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-13'082'856.70</b>	<b>54'287'518.11</b>
<b>Modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	4.5.1	<b>2'901'246.00</b>	<b>12'540'622.00</b>
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>-10'181'610.70</b>	<b>66'828'140.11</b>

5 CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION



## 5 CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

Conformément à l'art. 11, al. 3bis, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation/dissolution d'un contrat d'affiliation.

### 5.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CR	2018	2017
Nombre d'annonces	15'329	14'438
Frais d'administration par annonce <sup>1</sup>	CHF 69.40	68.75

<sup>1</sup> afin de faciliter la comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été déterminées avec la nouvelle méthode de calcul.

Le nombre d'annonces au cours de l'année sous revue a de nouveau légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Malgré nos efforts d'informations des fondations communes et collectives, nous avons constaté que tous les cas ne nous ont pas été signalés.

### 5.2 Nature de l'application du but

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche Contrôle de la réaffiliation.

### 5.3 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

Il n'y a aucun risque actuariel.

### 5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
Administration générale et amortissements	1'036'884	338'386
Organe de révision	22'920	4'310
Autorité de surveillance	3'965	3'125
<b>Total frais d'administration</b>	<b>1'063'769</b>	<b>345'821</b>

La détermination des frais d'administration et leur répartition entre les différentes branches ont été adaptées.

Financement des frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
<b>Total frais administratifs</b>	<b>1'063'769</b>	<b>345'821</b>
Couverture du déficit par le Fonds de Garantie LPP	1'063'769	345'821

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le FdG.



## 5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

### Bilan Contrôle de la réaffiliation

ACTIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Placements de la fortune</b>		<b>1'277'201.81</b>	<b>371'796.80</b>
Liquidités		74'529.68	25'975.85
Autres créances		1'063'769.44	345'820.95
Avoirs auprès du Fonds de Garantie		1'063'769.44	345'820.95
Équipements d'exploitation		138'902.69	0.00
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>4'909.10</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1'282'110.91</b>	<b>371'796.80</b>

PASSIF	Index	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Engagements</b>		<b>1'129'344.11</b>	<b>314'153.28</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>152'766.80</b>	<b>57'643.52</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1'282'110.91</b>	<b>371'796.80</b>

### Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	Index	2018 CHF	2017 CHF
<b>Autres produits</b>		<b>1'063'769.49</b>	<b>345'820.95</b>
Produits de prestations fournies		1'063'769.44	345'820.95
Produits divers		0.05	0.00
<b>Frais d'administration</b>	5.4	<b>-1'063'769.49</b>	<b>-345'820.95</b>
Administration générale et amortissements		-1'036'884.01	-338'385.60
Organe de révision		-22'920.00	-4'310.35
Autorités de surveillance		-3'965.48	-3'125.00
<b>Excédent des produits (+)/des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# 6 ANNEXE ENSEMBLE DE LA FONDATION



## 6 ANNEXE ENSEMBLE DE LA FONDATION

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP::

- > Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation (p. 18-20)
- > Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des domaines CLP/LPP/AC/CR (p. 22-58)
- > Annexe Ensemble de la Fondation (p. 60-72)

### 6.1 Bases et organisation

#### 6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faîtières des travailleurs et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3bis, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre «1.1 Tâches».

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche Prévoyance professionnelle LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2bis, LPP).

#### 6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au FdG (numéro d'enregistrement D1 1000).

### 6.1.3 Indication des actes et des règlements

	In Kraft seit
Acte de fondation	11.01.2017
Règlement de liquidation partielle	08.09.2010
Règlement sur les placements	01.01.2017
Plan de prévoyance	01.01.2018
Règlement sur les frais	01.01.2018
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2018
Règlement d'organisation	01.10.2018
Règlement sur les provisions techniques	01.12.2017

### 6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose actuellement de onze membres. Les associations faïtières des employés et des employeurs délèguent dix représentants, et deux représentants sont fournis par l'administration publique, dont un siège est actuellement vacant.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs choisis de l'institution supplétive.

En 2018, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019):

#### Représentants des employés

Jorge Serra (président)	Syndicat des services publics (SSP), Zurich
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne
Dr. Gabriela Medici	Union syndicale suisse, Berne
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

#### Représentants des employeurs

Martin Kaiser (vice-président)	Union patronale suisse, Zurich
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne
Dr. Andreas Lüthi	proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne
Björn Wertli	Gastro Social, Aarau

#### Représentants des pouvoirs publics

Dóra Makausz	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
--------------	---

#### Comité du conseil de fondation

Jorge Serra	Présidence
Franz Cahannes	
Martin Kaiser	
Henrique Schneider	

#### Commission de placement

Martin Kaiser	Présidence
Urs Masshardt	
Henrique Schneider	
Jorge Serra	

#### Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr. Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

#### Adresse

Fondation institution supplétive LPP, Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

## 6.1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Prevanto SA, Zurich

Mandataire: Patrick Spuhler

### Organe de révision

BDO SA, Zurich

Réviseur responsable: Peter Stalder

### Contrôleur des investissements

PPCmetrics SA, Zurich

Contrôleur responsable: Dr. Andreas Reichlin

### Conseillers externes

Anwaltsgemeinschaft, Bâle

Conseiller juridique: Dr. Hans-Ulrich Stauffer

### Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

## 6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

## 6.2 Membres actifs et rentiers

### 6.2.1 Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

## 6.3 Nature de l'application du but

### 6.3.1 Explication des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

## 6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

## 6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- > Conversion des monnaies: cours à la date de clôture du bilan
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale
- > Titres: valeur de marché; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- > Prêts: valeur nominale, intérêts courus inclus
- > Parts de fonds et de fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- > Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Immobilisations corporelles: valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- > Immobilisations incorporelles: valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction
- > Capitaux de prévoyance assurés actifs: correspond à l'avoir-épargne des assurés
- > Capitaux de prévoyance rentiers et provisions techniques (provisions IBNR exclues; provision pour la protection du capital Branche CLP exclue): calcul par l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- > Provisions IBNR; provision pour la protection du capital Branche CLP: calcul par l'actuaire

## 6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Au cours de l'année sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas été modifiés.

## 6.5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.



### 6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

### 6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	14'198'795'740	13'218'293'266
Réserve de fluctuation de valeur	835'099'264	1'305'648'575
Fonds libres	257'226'045	267'407'655
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	15'291'126'049	14'791'354'496
<b>Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)</b>	<b>107.7%</b>	<b>111.9%</b>

Le recul du degré de couverture s'explique principalement par des rendements de placements de capitaux négatifs et par l'effet de dilution à la suite de l'afflux net élevé des fonds de prévoyance.

Dans l'assurance de risque des chômeurs, le degré de couverture visé a été nettement dépassé. Les «Fonds libres» qui y sont indiqués sont également indiqués comme «Fonds libres» au niveau de l'Ensemble de la Fondation.

## 6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture des risques de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant droit de vote, des représentants de la Direction, du contrôle des placements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune sélectionnés. L'institution supplétive met en œuvre les placements immobiliers ainsi que ceux des Matières premières par l'intermédiaire de fondations de placement et de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts aux collectivités de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par la division Placement de capitaux.

Les principaux partenaires pour les placements de la fortune en 2018 ont été:

Gestionnaire de fortune Catégorie de placement	Gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidité/marché monétaire	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management (Suisse) SA, Genève	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, London	active
	BlackRock Advisors (UK) Limited, London	active
Obligations Suisse	Loyal Finance SA, Zurich	conformément aux règles
	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS SA, UBS Asset Management, Zurich	conformément aux règles
Obligations monde	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, sous déléguée à Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	obligations d'Etat, conformément aux règles
	DWS International GmbH, Frankfurt am Main	obligations d'entreprises EUR, active
	Wellington Management International Ltd., London (jusqu'au 31.10.2018)	obligations d'entreprises monde, active
	Payden & Rygel, Los Angeles (dès le 01.11.2018)	obligations d'entreprises USD, active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions monde	UBS SA, UBS Asset Management, Zurich	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund	indexée
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc	passive

Tous les gérants de fortune sont agréés par la CHS ou soumis à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

#### AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive a demandé à UBS Fund Management (Switzerland) SA d'instaurer des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les gérants de fortune nommés au préalable gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ces fonds.

Fin 2018, les fonds suivants étaient opérationnels:

#### Fonds

AEIS Institutional Fund - Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund - CHF Obligationen

AEIS Institutional Fund - Obligationen Global

AEIS Institutional Fund - Aktien Schweiz

AEIS Institutional Fund - Aktien Global

Tous ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance par la FINMA. Dans sa fonction de direction de fonds, UBS Fund Management (Switzerland) SA surveille le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

#### Conseiller en placement et autres prestataires

##### Organisation

##### Prestation

UBS Switzerland SA, Zurich

Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds

UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle

Direction de fonds des AEIS Institutional Funds

Ethos Services SA, Genève

Conseil pour le droit de vote

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre UBS Fund Management et l'institution supplétive. Tous ces contrats garantissent le respect des exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants afférents.

Le contrôleur des placements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

### 6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1-3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

### 6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Le déficit de la réserve de fluctuation de valeurs s'est significativement creusé au cours de l'année sous revue, en raison notamment du résultat net nettement négatif des placements.

Réserve de fluctuation de valeur	2018 CHF	2017 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1'305'648'575	929'808'261
Modification à la charge (+)/au profit (-) du compte d'exploitation	-470'549'311	375'840'314
<b>Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.</b>	<b>835'099'264</b>	<b>1'305'648'575</b>
<b>Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)</b>	<b>1'981'328'840</b>	<b>2'010'207'580</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-1'146'229'576	-704'559'005

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la Fondation se décompose comme suit:

Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Déficit de la réserve branche CLP	-857'795'375	-565'453'358
Déficit de la réserve branche LPP	-288'434'201	-139'105'648
Déficit de la réserve branche AC	0	0
<b>Déficit de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-1'146'229'576</b>	<b>-704'559'005</b>

## 6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégories de placement	Stratégie <sup>1</sup>	Marges <sup>1</sup>		Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective
		Min.	Max.				
Liquidités/marché monétaire CHF	38.4%	26.3%	52.9%	6'062'139'429	39.2%	5'387'923'129	36.4%
Obligations Suisse	20.1%	17.5%	22.7%	3'070'786'786	19.8%	2'997'669'675	20.2%
Obligations monde	15.5%	13.5%	17.5%	2'419'140'586	15.6%	2'432'952'453	16.4%
Actions Suisse	4.2%	3.2%	5.2%	701'260'286	4.5%	700'158'893	4.7%
Actions monde	10.6%	6.2%	13.4%	1'599'515'992	10.3%	1'669'794'027	11.3%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	279'605'273	1.8%	325'698'604	2.2%
Valeurs immobilières Suisse	7.5%	2.7%	10.3%	1'051'561'876	6.8%	1'036'776'519	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.4%	0.2%	2.2%	67'381'966	0.4%	62'533'383	0.4%
Matières premières	1.2%	0.2%	1.8%	194'865'608	1.3%	213'070'642	1.4%
FX Overlay				27'073'829	0.2%	-7'079'308	0.0%
<b>Total placements de capitaux</b>				<b>15'473'331'632</b>	<b>100.0%</b>	<b>14'819'498'017</b>	<b>100.0%</b>
Autres actifs				251'026'205		259'803'978	
<b>Total du bilan</b>				<b>15'724'357'836</b>		<b>15'079'301'995</b>	
Dont placements alternatifs	1.2%	0.2%	6.8%	356'672'953	2.3%	335'923'994	2.3%
Placements alternatifs selon art. 53, al. 1, let. e, OPP 2	1.2%	0.2%	1.8%	194'865'608	1.3%	213'070'642	1.4%
Autres placements alternatifs <sup>2</sup>	0.0%	0.0%	5.0%	161'807'345	1.0%	122'853'352	0.8%

<sup>1</sup> pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches.

<sup>2</sup> placements des catégories Marché monétaire CHF, Obligations Suisse, Obligations monde qui ne remplissent pas les conditions énoncées à l'art. 53, al. 1, let. b, OPP 2 et doivent de ce fait être traités comme des placements alternatifs.

Composition de la catégorie de placements Liquidités/marché monétaire	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Catégorie de placements Liquidités/marché monétaire</b>	<b>6'062'139'429</b>	<b>5'387'923'129</b>
AEIS Institutional Fund - Short Duration (CHF hedged)	5'064'675'634	4'757'675'381
Dépôt à terme, Cash Deposit, Cash	337'024'335	261'805'409
Prêts à des corporations de droit public (durée maximale de 2 ans), y compris les intérêts courus	660'439'460	368'442'339

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement ont été respectées tout au long de l'exercice 2018.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Quote part effective	Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	Quote part effective	Limite maximale OPP 2
Titres hypothécaires	1'492'621'425	9.6%	1'548'544'645	10.4%	50.0%
Actions	2'555'215'285	16.5%	2'664'555'784	18.0%	50.0%
Valeurs immobilières	1'130'569'555	7.3%	1'111'893'624	7.5%	30.0%
Valeurs immobilières monde <sup>1</sup>	79'057'129	0.5%	75'159'181	0.5%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non traditionnelles)	356'672'952	2.3%	335'923'992	2.3%	15.0%
Créances (fortune restante)	9'938'252'415	64.2%	9'158'579'972	61.8%	100.0%
<b>Total placements de capitaux</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>100.0%</b>	<b>14'819'498'017</b>	<b>100.0%</b>	
Devises étrangères non assurées	956'910'335	6.2%	1'087'499'656	7.3%	30.0%

<sup>1</sup> comprend également les actions immobilières étrangères (REITs) qui sont stratégiquement classées dans la catégorie de placement Actions monde.

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

## 6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements		Engagement (CHF) augmentation/diminution 31.12.2018	Valeur marchande CHF
FX Overlay	Acheter CHF	3'562'608'196	27'073'829
	Vendre devises étrangères	-3'535'534'367	
<b>Total</b>			<b>27'073'829</b>

Au cours de l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux et opérations à terme sur les devises font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

## 6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements/Véhicule de placement	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Valeurs immobilières Suisse / Akara Swiss Diversity Property Fund	50'000'000	0

Vers la fin du mois décembre 2018, l'institution supplétive s'est engagée auprès du fonds de placement Akara Swiss Diversity Property destiné aux caisses de pension à souscrire des parts à hauteur de 50 millions de francs à l'occasion de la prochaine augmentation de capital (vraisemblablement au deuxième trimestre 2019).

## 6.6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Securities lending	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Titres prêtés	88'659'881	59'228'086
Garanties	93'192'848	62'289'492
Recettes de prêts de titres	313'822	304'913

Les recettes provenant des securities lending ont augmenté durant l'année 2018 d'environ 3%. A la fin de l'année servant de date de référence, le volume des titres prêtés a fortement progressé (d'environ 50%).

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le securities lending est effectué par UBS sur la base du mandat au sein du fonds «AEIS Institutional Fund – Aktien Global». A titre de sûreté (collateral), UBS SA dépose des sûretés (titres) au profit du fonds conformément à la loi sur les placements collectifs de capitaux.

## 6.6.8 Explications du résultat net des placements

Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la Fondation	2018	2017
Prévoyance professionnelle	-2.8%	4.8%
Comptes de libre passage	-2.5%	3.3%
Assurance risque pour chômeurs	-3.1%	5.3%
<b>Total/Ensemble de la Fondation</b>	<b>-2.6%</b>	<b>3.7%</b>

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande (CHF) 31.12.2018	Performance	2018		Valeur marchande (CHF) 31.12.2017	2017 Performance
			Benchmark	Variation		
Liquidités/marché monétaire CHF	6'062'139'429	-0.7%	-0.9%	0.2%	5'387'923'129	-0.6%
Obligations Suisse	3'070'786'786	-0.4%	0.2%	-0.6%	2'997'669'675	-0.1%
Obligations monde	2'419'140'586	-2.8%	-0.3%	-2.5%	2'432'952'453	6.8%
Actions Suisse	701'260'286	-8.6%	-8.6%	0.0%	700'158'893	19.9%
Actions monde	1'599'515'992	-7.9%	-8.3%	0.4%	1'669'794'027	17.7%
Actions marchés émergents	279'605'273	-13.6%	-13.6%	0.0%	325'698'604	31.5%
Valeurs immobilières Suisse	1'051'561'876	-2.1%	-2.8%	0.7%	1'036'776'519	5.1%
Valeurs immobilières monde	67'381'966	0.2%	0.2%	0.0%	62'533'383	8.3%
Matières premières	194'865'608	-13.6%	-11.5%	-2.1%	213'070'642	9.5%
FX Overlay	27'073'829				-7'079'308	
<b>Total global (avec couverture de devises)</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>-2.6%</b>	<b>-2.6%</b>	<b>0.0%</b>	<b>14'819'498'017</b>	<b>3.7%</b>
Total global (sans couverture de devises)		-2.7%	-2.1%	-0.6%		4.5%

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive et conforme aux règles de tous les investissements de l'institution supplétive, il n'y a généralement que de faibles écarts de rendement entre le portefeuille et l'indice de référence.

Dans le domaine des «Obligations Suisse», le Comité de placement a décidé début 2018 de réduire le risque de variation des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ayant fortement baissé, notamment vers la fin de l'année, ce positionnement a subi une perte de -0,6 points de pourcentage de rendement par rapport à l'indice de référence.

Les «Obligations monde» retenues ne présentent pas la même répartition des monnaies que l'indice de référence. L'institution supplétive n'a ainsi effectué, par exemple, aucun placement dans des obligations d'Etat japonaises au cours de l'année sous revue. La forte hausse de la valeur du yen japonais a donc été la principale raison de l'écart de performance important de -2,5 points de pourcentage dans le segment «Obligations monde». Grâce à la couverture étendue des risques de change sur l'ensemble du portefeuille (gestion overlay), ces différences de performance sont à nouveau largement compensées dans le total général des branches.

Le meilleur rendement dans le segment des «Actions monde» à gestion passive est lié aux demandes de remboursement d'impôt enregistrées dans le portefeuille de l'institution supplétive, mais non prises en compte dans l'indice de référence.

Les placements de l'institution supplétive dans des matières premières ont perdu de la valeur tant en termes absolus que relatifs. Le développement du fonds géré par Vontobel Asset Management dans ce segment a été particulièrement décevant. Le Comité de placement envisage de tirer les conséquences qui s'imposent.

## 6.6.9 Explications des frais de gestion de la fortune

Indicateurs de frais des placements collectifs / Pourcentage des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	2018 CHF	2017 CHF
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	15'219'628	12'005'822
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	8'878'276	8'450'435
<b>Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>24'097'904</b>	<b>20'456'257</b>
En pourcent de la totalité des placements transparents en matière de frais	0.16%	0.14%

Taux de transparence en matière de frais	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
<b>Total des placements de la fortune</b>	<b>15'473'331'632</b>	<b>14'819'498'017</b>
Dont		
Placements transparents	15'473'331'632	14'819'498'017
Placements non transparents selon art. 48a, al. 3, OPP 2	0	0
<b>Taux de transparence en matière de frais</b> (part des placements transparents en matière de frais)	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

Le taux Total Expense Ratio (TER), qui représente le pourcentage des frais de gestion de la fortune par rapport à la fortune totale, a augmenté de 0,14% à 0,16%. Cette hausse est due, d'une part, à la forte augmentation des coûts visant à assurer un traitement efficace des opérations de change (Prime Brokerage) chez UBS et, d'autre part, à la modification de la répartition de coûts salariaux internes.

#### 6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel, au chapitre 3.

### 6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Equipement d'exploitation	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Equipement d'exploitation	4'378'497	0

En raison des délocalisations des sites de Zurich et de Lausanne, d'importants investissements ont été réalisés au cours de l'année sous revue dans les aménagements locatifs et les équipements de bureau, qui constituent la majeure partie des équipements d'exploitation comptabilisés ici.

Frais d'administration	2018 CHF	2017 CHF
Administration générale et amortissements	27'301'659	28'565'875
Organe de révision	191'000	172'414
Expert en matière de prévoyance professionnelle	81'303	93'150
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	99'188	73'757
<b>Total frais d'administration</b>	<b>27'798'149</b>	<b>29'030'195</b>

La détermination des frais d'administration et leur répartition entre les différentes branches ont été adaptées.

### 6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2017 et a confirmé l'absence de contestations à l'institution supplétive le 20 août 2018.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

## 6.9 Autres informations relatives à la situation financière

### 6.9.1 Liquidations partielles

Le montant indiqué dans les comptes annuels pour les liquidations partielles se rapporte aux cas de l'année 2017, qui ont été payés en 2018.

### 6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec UBS pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès d'UBS, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.

### 6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive est impliquée dans de nombreuses procédures judiciaires. Il s'agit d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et décisions de cotisations. D'autre part, il s'agit aussi souvent de plaintes auprès des tribunaux cantonaux administratifs et des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche AC:

Procédures judiciaires en cours au 31.12	2018 Nombre	2017 Nombre
Affiliations d'office	9	20
Décisions de cotisations	8	8
Actions en exécution de prestations	40	54
Procédures d'encaissements	6	5
<b>Total procédures judiciaires en cours</b>	<b>63</b>	<b>87</b>

Le nombre de procédures juridiques en suspens a continué de diminuer. Cette baisse est en grande partie due à l'engagement de personnel au service juridique.

### 6.9.4 Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme s'élèvent à 18,3 millions de francs (année précédente 20,3 millions de francs).

## 6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucune remarque.

Zurich, le 5 avril 2019

Fondation institution supplétive LPP

Président  
du Conseil de fondation



Jorge Serra

Directeur



Marc Gamba



A large, stylized number '7' graphic in a lighter shade of blue, positioned on the right side of the page. The '7' is composed of a horizontal bar at the top and a diagonal bar extending downwards to the right.

## 7 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

## 7 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 44 444 35 55  
Fax +41 44 444 35 35  
www.bdo.ch

BDO SA  
Schiffbaustrasse 2  
8031 Zurich

### RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



#### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 5 avril 2019

BDO SA

Peter Stalder

Réviser responsable  
Expert-réviser agréé

Helene Lüscher

Expert-réviser agréé



## 8 LEXIQUE ET LISTE DES ABREVIATIONS

## 8 LEXIQUE ET LISTE DES ABREVIATIONS

### 8.1 Lexique

<b>Asset-Liability Management (ALM)</b>	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
<b>Avoir-épargne</b>	L'avoir-épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
<b>Compte complémentaire</b>	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.
<b>Degré de couverture (effectif)</b>	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation passifs et des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation).
<b>Degré de couverture (théorique)</b>	Le degré de couverture théorique correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
<b>FX Overlay</b>	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. A cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection de titres des gestionnaires de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée «overlay manager».
<b>Matières premières</b>	Matières premières standardisées et négociées en bourse, telles que le pétrole brut, les métaux précieux et les produits agricoles.
<b>Securities lending</b>	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.

## 8.2 Liste des abréviations

AC	Assurance chômage
AEIS	Fondation institution supplétive LPP
al.	Alinéa
ALM	Asset Liability Management
Art.	Article
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
EPL/OEPL	Encouragement à la propriété du logement/Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
FAR	Fondation FAR: fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction
FdG	Fonds de Garantie LPP
FX	Foreign exchange (Forex - marché des changes)
IBNR	«Incurred but not reported», provision IBNR: provision pour cas de sinistres annoncés tardivement
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
let.	Lettré/lettre
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
RCE	Réserves de cotisations des employeurs





A large, light blue, stylized number '9' graphic is positioned on the right side of the page, partially overlapping the text.

9 ADRESSES

## 9 ADRESSES

### Direction/Secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041 799 75 75
Direction		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich		
Compétente pour:	Toute la Suisse	

### Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041 799 75 75
Comptes de libre passage		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8050 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7
Compétente pour:	Toute la Suisse	

### Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), assurance de risque des personnes au chômage (AC) et contrôle de la réaffiliation (CR)

#### Agence pour la Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG	Tél.:	041 799 75 75
Zweigstelle Deutschschweiz		
Elias-Canetti-Strasse 2	PostFinance	voir ci-dessous
Postfach		
8050 Zurich		
Compétente pour:	AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH BE, FR, GR, VS (parties germanophones des cantons)	

#### Agence pour la Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	021 340 63 33
Agence régionale de la Suisse romande		
Boulevard de Grancy 39	PostFinance	voir ci-dessous
1006 Lausanne		
Compétente pour:	GE, JU, NE, VD, BE, VS, FR (parties francophones des cantons)	

**Agence pour la Suisse italienne**

Fondazione istituto collettore LPP

Tél.: 091 610 24 24

Agenzia regionale della Svizzera italiana

Viale Stazione 36, Stazione FFS

PostFinance voir ci-dessous

Casella postale

6501 Bellinzona

Compétente pour: TI, GR (parties italophones des cantons)

**Comptes Postfinance (toute la Suisse)**

Compte postal pour AC:

Compte postal

30-448355-4

BIC/SWIFT

POFICHBEXXX

IBAN

CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP:

Compte postal

25-496891-7

BIC/SWIFT

POFICHBEXXX

IBAN

CH16 0900 0000 2549 6891 7





Fondation  
institution supplétive LPP  
Direction  
Elias-Canetti-Strasse 2  
8050 Zurich